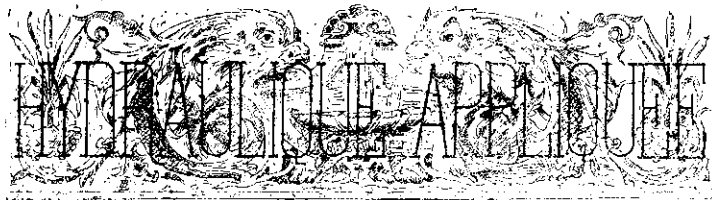


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES CANAUX DÉCOUVERTS

— SUITE —

La construction d'un pont, sur un cours d'eau, a nécessairement pour résultat de diminuer la section d'écoulement, du fait de la fondation des piles dans le lit de la rivière. En amont, la section est entière, elle se rétrécit sous l'arche du pont, puis s'élargit brusquement à la sortie.

Les remous qui se produisent à l'aval du pont n'ont pas pour effet de produire un relèvement sensible du niveau, et l'on peut admettre que la contre-pente est négligeable; ces remous se maintiennent à une distance plus ou moins grande du pont suivant que la rivière est à l'étiage ou dans un moment de crue; quoi qu'il en soit le régime normal et l'écoulement de l'eau en filets parallèles se rétablit toujours à une certaine distance en aval du pont.

Il est évident que la vitesse de l'eau sous le pont sera plus grande qu'en amont, puisque la section offerte au passage du fluide est plus petite. D'autre part, les piles et les culées impriment aux filets liquides une direction oblique vers l'axe de l'arche, et cette circonstance tend encore à réduire la section effective du passage de l'eau sous le pont.

Désignons par h la profondeur de l'eau à la tête d'aval du pont, par h_1 la profondeur à la tête d'amont, et soit : l l'ouverture de l'arche, l_1 la largeur de la rivière en amont et en aval et enfin d la largeur de l'ouvrage.

La vitesse moyennée du courant sous le pont dans la section d'aval de hauteur h résultera du débit :

$$Q = l \times h \times u$$

d'où l'on tire :

$$u = \frac{Q}{l \times h}$$

Par suite des frottements contre les parois du périmètre mouillé de l'ouvrage, il se produit une perte de charge sur le parcours d , en dessous de l'arche; celle-ci a pour expression, d'après ce que nous avons vu précédemment¹ :

$$\text{Perte de charge} = d \times \frac{\text{périmètre}}{\text{section}} \times b_1 \times u^2$$

et en remplaçant par les lettres convenues :

$$\text{Perte de charge} = d \times \frac{l + 2h}{l \times h} \times b_1 \times u^2$$

Or cette perte correspond à une diminution de hauteur qui est égale à la différence des profondeurs ($h_1 - h$) et l'on peut écrire :

$$h_1 - h = d \times \frac{l + 2h}{l \times h} \times b_1 \times u^2$$

Cette relation permettra de calculer la valeur de cette différence de hauteur et par suite de la profondeur d'amont h_1 , celle h à l'aval étant connue

Cette différence de hauteurs est celle qui est nécessaire pour vaincre la résistance de frottement à la traversée du pont, mais il doit se produire une chute superficielle complémentaire pour que la vitesse puisse prendre l'accroissement voulu dans la section amoindrie de l'ouvrage.

Si nous désignons par u_0 la vitesse des filets liquides à une distance suffisante pour que leur mouvement ne soit pas influencé par le voisinage des piles et des culées, par u_1 la vitesse dans la section de contraction maximum du courant sous le pont, la dénivellation ou la pente du niveau de l'eau dans les deux sections correspondant aux vitesses u_0 et u_1 sera exprimée par la relation :

$$Z = \frac{u_1^2}{2g} - \frac{u_0^2}{2g}$$

Soient S et S_1 les sections d'écoulement en amont et dans la partie du courant contractée sous l'arche, Q étant le débit, on aura :

$$Q = S \times u_0 = S_1 \times u_1$$

D'où l'on tire :

$$u_0 = \frac{Q}{S} \text{ et } u_1 = \frac{Q}{S_1}$$

Reportant ces valeurs dans l'expression précédente, il vient :

$$Z = \frac{Q^2}{2g \times S_1^2} - \frac{Q^2}{2g \times S^2} = \frac{Q^2}{2g} \times \left(\frac{1}{S_1^2} - \frac{1}{S^2} \right)$$

Comme la section d'écoulement à la tête d'amont est égale à $l \times h_1$, la section contractée S_1 sera égale à la première multipliée par le coefficient de contraction K et l'on aura :

$$S_1 = K \times l \times h_1$$

Pour la section S_0 , c'est celle du lit en amont; sa largeur est L par hypothèse et sa hauteur est h_1 augmentée de la chute Z ci-dessus; sa valeur sera donc :

$$S_0 = L \times (h_1 + Z)$$

Remplaçant S_0 et S_1 par ces valeurs dans l'expression de Z , il vient :

$$Z = \frac{Q^2}{2g} \times \left(\frac{1}{K^2 \times l^2 \times h_1^2} - \frac{1}{L^2 \times (h_1 + Z)^2} \right)$$

Mais la différence entre les profondeurs de l'eau à l'amont et à l'aval, étant due seulement à la perte de charge par frottement de l'eau sur les parois de l'ouvrage, est toujours très faible et h_1 peut être, sans erreur possible, remplacé par h , c'est-à-dire par la profondeur du courant en aval du pont; la relation précédente, s'écrira donc finalement :

$$Z = \frac{Q^2}{2g} \times \left(\frac{1}{K^2 \times l^2 \times h^2} - \frac{1}{L^2 \times (h + Z)^2} \right)$$

C'est la formule de d'Aubuisson, qui permet, comme on le voit, de calculer la dénivellation ou chute superficielle, en amont d'un pont, laquelle est due à la présence de l'ouvrage établi dans le lit de la rivière.

Quant au coefficient de contraction, on fera $K = 0,85$ lorsque les piles ou les culées du pont présentent des surfaces planes perpendiculaires au courant et $K = 0,95$ lorsque les piles se terminent en amont par des avant-becs formant une proue à arête aiguë qui dirige plus favorablement les filets liquides à leur entrée sous l'arche.

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 janvier 1898.

On remarquera que l'inconnue Z cherchée figure dans le premier et dans le second membre de la formule ; on ne pourra donc calculer cette expression que par le procédé des approximations successives.

On commencera par faire $Z = 0$ dans le second membre, ce qui permettra de calculer une première valeur de Z approchée par la formule qui deviendra :

$$Z = \frac{Q^2}{2g} \times \left(\frac{1}{K^2 \times l^2 \times h^2} - \frac{1}{L^2 \times h^2} \right)$$

Cette première valeur numérique que nous désignerons par Z_1 sera portée dans le second membre de l'équation complète et l'on calculera une seconde valeur de Z , en écrivant :

$$Z = \frac{Q^2}{2g} \times \left(\frac{1}{K^2 + l^2 \times h^2} - \frac{1}{L^2 \times (h + Z_1)^2} \right)$$

et ainsi de suite, jusqu'à ce que la valeur de Z ainsi calculée ne diffère de la valeur trouvée précédemment que d'une quantité négligeable.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

LE FUTUR HOTEL DES POSTES

Choix d'un Emplacement



L'Administration municipale semble se désintéresser complètement de la question de construction d'un hôtel des Postes, question qui était déjà sérieusement à l'ordre du jour, il y a une dizaine d'années, à l'occasion de la transformation du quartier Grôlée.

Lorsque, à cette époque, on renonça à lier ce projet à l'entreprise de réfection dudit quartier, il fut convenu que la Municipalité examinerait de nouveau la possibilité d'établir ce service dans le centre de la ville et qu'elle présenterait ultérieurement une étude complète.

Les années ont passé sans que M. le Maire ait fait de proposition ferme. Il fut bien vaguement question, à un moment donné, de supprimer la halle des Cordeliers pour y installer la Poste centrale, mais l'idée de M. Gaillon n'eut aucune suite.

Il serait grand temps, maintenant, de chercher enfin à réaliser le programme d'amélioration du service postal par l'édification d'un hôtel spacieux et commode en plein cœur de la ville, l'installation de la place Bellecour devenant de plus en plus insuffisante et les bureaux de quartier ne pouvant même pas satisfaire aux besoins relativement restreints des quartiers qu'ils desservent.

Il nous paraît inutile d'insister sur la nécessité de modifier complètement l'organisation actuelle, l'avis étant unanime sur ce point, mais si tout le monde est d'accord sur l'utilité de changer cet état de choses, les avis diffèrent beaucoup lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement du futur hôtel central des Postes.

Cet emplacement est, d'ailleurs, assez difficile à trouver, car il doit répondre à des desiderata qui ne sont pas tous conciliables. Il faudra donc se borner à satisfaire aux principales conditions auxquelles doit répondre une installation pareille, conditions que nous allons examiner.

Tout d'abord, nous croyons qu'il est absolument indispensable de placer le bâtiment, non seulement en un point central, mais aussi à proximité de grandes artères et de lignes de tramways desservant directement ou par correspondance tous les quartiers de la ville et de la banlieue.

D'autre part, les dégagements devront être vastes et commodes

et l'emplacement devra aussi se prêter à un certain effet architectural.

Enfin, nous pensons qu'il serait également désirable d'avoir la possibilité d'un agrandissement ultérieur, si la ville de Lyon prenait une extension considérable dans l'avenir, et de lier cette question d'installation nouvelle à l'une des installations de voirie déjà prévues.

L'emplacement qui nous paraît le plus convenable, et qui satisfait, croyons-nous, à presque toutes les conditions requises est l'angle du cours Lafayette et du cours de la Liberté, au débouché du pont Lafayette.

Comme la masse de constructions qui se trouve à cet endroit devra être forcément expropriée tôt ou tard pour l'élargissement obligé de l'entrée du cours Lafayette, il serait donc possible d'obtenir en même temps, sans beaucoup plus de frais, deux importantes améliorations.

L'hôtel des Postes serait ainsi suffisamment central. Il serait à quelques pas de la Bourse, à proximité de la Préfecture et serait desservi par un grand nombre de lignes de tramways ou très voisin de certaines autres. Par l'une de ces lignes, il serait toujours possible de rejoindre directement ou avec correspondance un point quelconque de la ville ou de la banlieue, considération des plus importantes.

L'opération pourrait être complétée par la création d'une rue nouvelle entre le cours de la Liberté et la rue Molière. La cour de l'hôtel se trouverait alors en bordure sur cette voie, et, plus tard, s'il devenait utile d'augmenter les services, on construirait de nouvelles ailes dans cette cour, qui devrait être suffisamment grande et installée en conséquence.

La façade principale serait faite du côté du Rhône, entre la rue nouvelle et le cours Lafayette ; on pourrait produire ainsi un bel effet architectural.

La réalisation de notre projet nécessiterait l'expropriation de seize immeubles, dont neuf donnant une surface d'environ 3500 mètres carrés pour l'installation de l'hôtel des postes, et sept présentant une superficie d'environ 2100 mètres carrés pour l'élargissement à 18 mètres du cours Lafayette et la création de la nouvelle rue, soit au total 5600 mètres carrés à exproprier.

Sur ce total, la superficie à incorporer à la voie publique s'élèverait à environ 1200 mètres carrés, et comme le bâtiment exigerait, cour comprise, 3500 mètres, le reste, soit environ 1900 mètres, servirait à construire de belles maisons de rapport dont la valeur serait évidemment très grande, eu égard à leur situation exceptionnelle. Cette dernière considération permet d'envisager l'opération que nous proposons comme devant être beaucoup moins onéreuse qu'on pourrait le supposer de prime abord.

Bien entendu, l'Etat serait appelé à fournir une subvention pour la construction de cet édifice.

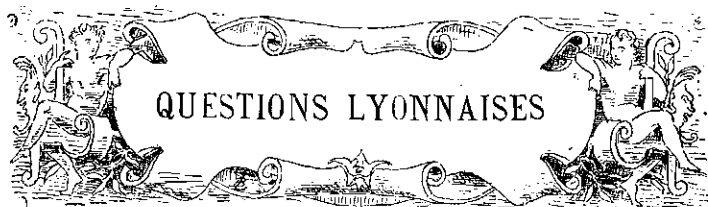
Nous ne savons quel accueil recevra notre proposition que nous compléterons ultérieurement avec plus de détails ; en la soumettant à l'Administration, nous espérons que cette dernière s'occupera de cette importante question lyonnaise et saura la mener à bonne fin.

D. C., ingénieur.

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.



QUESTIONS LYONNAISES

La Gare de Tramways de Bellecour

Lyon donne l'exemple d'une des villes du monde où les tramways aient mis le plus de temps à conquérir droit de cité, mais où, par contre, ils aient par la suite pris le plus rapidement extension et où ils se soient le plus multipliés. Tous les modes de traction y ont été ou y sont représentés : après la traction animale, nous avons vu la traction à vapeur sur la ligne de Neuville, les chaudières Field sur la Compagnie Lyonnaise de tramways, nous avons eu la traction par accumulateurs à l'intérieur de notre Exposition, le système Claret et Vuilleumier à l'extérieur ; depuis que la traction électrique est appliquée, nous avons le trolley, le caniveau souterrain, et le système mixte par trolley et accumulateurs sur la ligne Cusset-Croix-Luizet. Mais cette multiplicité de lignes qui pénètrent au cœur même de la ville, qui la croisent en tous les sens, en deux endroits principalement, place des Cordeliers et place Bellecour, n'est pas sans présenter de graves dangers, non seulement pour la circulation des piétons et des voitures dans ces endroits fréquentés, mais encore menace d'empiéter d'une façon par trop exagérée sur le domaine public par la création des lignes projetées.

Émue d'un tel état de choses, saisie de plaintes nombreuses à ce sujet, l'Union des Chambres syndicales lyonnaises, dans sa séance du 22 novembre dernier, les a prises en considération et a chargé sa Commission des transports d'étudier la question et d'adresser des observations motivées aux pouvoirs compétents. Nous détachons du Mémoire qu'elle publie à cette occasion ce qui se rapporte à la place Bellecour qui se trouve avoir le plus à souffrir de cet énorme mouvement.

Actuellement, la place Bellecour (côté Nord) sert de station aux lignes suivantes :

1. Pont d'Ecully, ligne n° 5.
2. Gare de Vaise, ligne n° 9.
3. Montchat, ligne n° 2.
4. Bon-Coin, ligne n° 12.
5. Saint-Fons-Vénissieux, ligne n° 11.

En outre, la ligne Lyon-Monplaisir, ligne dont le terminus est avenue de l'Archevêché, transite sur les mêmes voies.

La place Bellecour (côté Nord) est donc une véritable gare de tramways. Il s'ensuit que la circulation, déjà si intense en ce point de notre ville où aboutissent les grandes artères, devient excessivement dangereuse et même impossible, soit pour les piétons, soit pour les voitures.

Par quels moyens pourrait-on améliorer cet état de choses, sans nuire, bien entendu, d'une manière appréciable, à la commodité des voyageurs.

Voici ce qui pourrait être fait :

Les lignes qui, actuellement, ont leur terminus à Bellecour, pourraient être soudées entre elles, par exemple : Pont-d'Ecully-Montchat d'une part ; Gare de Vaise-Villeurbanne (Bon-Coin) d'autre part. De cette façon, la place Bellecour verrait disparaître quatre stationnements puisque, seul, le transit subsisterait.

Aujourd'hui que la correspondance est gratuite entre ces lignes, nous ne verrions que des avantages à ce que les voyageurs qui doivent en user ne changent pas de voiture.

Enfin, ces raccordements, qu'on aurait peut-être hésité à demander sous le régime de la traction animale, deviennent possibles et faciles avec la traction électrique.

Si ces raccordements, qui seraient la solution la plus simple, ne pouvaient, pour des motifs que nous ne concevons pas, être effectués, on pourrait examiner les propositions suivantes :

§ 1. *Déplacement du terminus des lignes n° 5, Pont-d'Ecully, et n° 9, Gare de Vaise.* — Ce terminus pourrait être reporté sur la petite place, vers le pont Tilsitt, quai des Célestins. Il y a là un emplacement tout indiqué pour une gare de tramways. Les quelques arbres qui occupent cette place peuvent disparaître sans inconvénient.

Ce serait deux stations de moins sur la place Bellecour.

On objectera que la correspondance de ces deux lignes ne pourra plus être assurée comme actuellement.

A cela, on peut répondre :

1° *Ligne gare de Vaise.* — A Vaise, les voyageurs qui ont l'intention de correspondre avec les autres lignes lyonnaises n'ont qu'à prendre le tramway jaune, *Gare de Vaise, place du Pont*, ligne n° 6, qui coupe toutes les lignes de la presqu'île, et dont le terminus atteint, place du Pont, les lignes de Montchat, Monplaisir, Bon-Coin et Vénissieux.

2° *Ligne Pont-d'Ecully.* — Les voyageurs empruntant cette ligne auront quelques centaines de mètres à faire à pied, pour correspondre avec la ligne Perrache-Brotteaux et les lignes se dirigeant sur la rive gauche¹. Déjà le point de correspondance avec les lignes d'Oullins, la Mulatière, Saint-Genis-Laval, se trouve place de la Charité, personne ne s'est encore plaint de la faible distance à parcourir.

En un mot, le transfert place Tilsitt des terminus *Pont-d'Ecully* et *Gare de Vaise* serait de nature à diminuer l'encombrement de la place Bellecour.

§ 2. *Transfert du terminus des lignes Montchat et Bon-Coin sur l'avenue de l'Archevêché.* — Les têtes de ligne Pont-d'Ecully, gare de Vaise, étant déplacées, comme il est dit, si l'on transférait les lignes Montchat et Bon-Coin sur l'avenue de l'Archevêché, comme on l'a fait pour la ligne de Monplaisir, la place Bellecour serait à peu près libérée du stationnement. La chose n'est pas impossible, car l'avenue de l'Archevêché est spacieuse, la circulation y est relativement faible, surtout au point de vue des voitures, et un terminus de trois lignes ne serait pas encombrant pour ce quartier de notre ville.

Comme nous le verrons plus loin, la réunion de ces trois têtes de lignes à l'avenue de l'Archevêché présente pour la Compagnie de l'Ouest Lyonnais, des avantages tels qu'elle pourrait peut-être abandonner son projet de ligne aboutissant place des Célestins.

§ 3. *Transfert place Leviste du point de départ des lignes de Saint-Fons-Vénissieux et Villeurbanne (Bon-Coin).* — Précédemment la ligne Saint-Fons-Vénissieux se terminait place Leviste. C'est, d'ailleurs, le terminus indiqué dans la concession et cité dans le cahier des charges du 29 juillet 1899, article 23 (décret approuvé du 27 novembre 1899, *Officiel* du 6 décembre 1899, p. 7870).

Il en est de même de la ligne Villeurbanne-Bon-Coin, ligne n° 12, dont le terminus est indiqué place Leviste (même document, p. 7867).

Si la tête de cette ligne n'était pas reportée à l'avenue de l'Archevêché, il y aurait lieu d'exiger le respect du cahier des charges, c'est-à-dire de fixer le terminus place Leviste.

On pourra peut-être dire qu'en raison de la pente de la rue de la Barre, les voitures pourraient accidentellement glisser vers la place Bellecour. Mais cette éventualité, qui a existé pendant le temps où le terminus était place Leviste, ne s'est jamais réalisée. On peut donc penser qu'il en sera de même à l'avenir.

En résumé, il semble possible de débarrasser complètement la place Bellecour (côté nord), de tout stationnement.

Par là on rendrait inutile le projet de déplacement d'une rangée d'arbres sur le côté nord, projet qui est à l'étude et dont la réalisation comporte l'élargissement de la chaussée au détriment du promenoir nord de la place.

Ce projet qui mutilé une des plus belles places de la ville, est absolument regrettable, non seulement au point de vue esthétique, mais surtout parce qu'il entraîne l'établissement définitif à Bellecour d'une véritable gare de tramways ; il faut bien considérer, en effet, que l'agrandissement demandé par la compagnie O.-T.-L. n'a pas seulement pour but de faciliter le service des lignes actuelles, mais encore de préparer les terminus des lignes nouvelles devant aboutir à Bellecour.

Personne ne peut contester le bien-fondé des doléances de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises ; la façon judicieuse

¹ Sauf s'il s'agit des lignes 1-2 et 12, voir plus loin § 2. — Le terminus étant avenue de l'Archevêché, ces lignes passeraient à proximité de la petite place Tilsitt-Célestins.

dont elle propose de réaliser pratiquement les modifications qui atténueraient l'encombrement de ce point terminus mérite qu'on s'y arrête sérieusement et que la Compagnie le prenne en considération pour donner avant tout satisfaction à l'intérêt général.

Mais on ne saurait trop s'élever contre la prétention d'empiéter sur la place elle-même pour faciliter un transit qui ne sera profitable qu'aux intérêts de la Compagnie. Nombreuses sont les raisons sur lesquelles, nous l'espérons, s'appuieront tous les gens de bon sens susceptibles par leur situation de s'opposer à un pareil empiètement sur une place dont s'enorgueillit à bon droit la Ville. Nous ne craignons pas de dire que ce serait un acte de vandalisme, et qui plus est, tout à fait anti-démocratique. En semaine, mais surtout le dimanche, la place entière aussi bien que la partie nord sert aux ébats d'une légion d'enfants, et ce ne sont pas seulement ceux de la classe aisée qui, ceux-là, vont passer l'été à la campagne, et se soucient peu des arbres de Bellecour; ce sont les enfants des classes laborieuses, retenues à leurs occupations quotidiennes et souvent ininterrompues d'un bout de l'année à l'autre. Ce sont eux qui seraient lésés, et en leur nom on doit protester.

Si cette considération passe pour sentimentale, occupons-nous du côté esthétique de la question et, dans une ville de l'importance de Lyon, où l'on doit chercher par des embellissements successifs à accroître sa réputation pour y faire converger le plus grand nombre d'étrangers, et en augmenter par là même la prospérité, cette nouvelle considération a bien son poids. Quel aspect aurait la place diminuée d'une bande de 3 mètres; la statue qui en occupe le centre devrait-elle être déplacée pour éviter qu'on accuse ceux qui l'ont érigée de n'avoir pas eu le compas dans l'œil? et s' imagine-t-on la perspective que l'on aurait au débouché de la rue de la Barre, alors que la bordure nouvelle de la place serait en retrait sur l'alignement de l'angle nord-ouest des façades?

Et encore, qu'on veuille bien évaluer la valeur du terrain. Si la Compagnie devait l'acheter, même nu, sans constructions à démolir, sait-on bien ce qu'elle aurait à déboursier? Pas moins de quelques centaines de mille francs! Et pourquoi irions-nous faire un cadeau de cette valeur pour faciliter l'exploitation d'un réseau, dont nous ne contestons pas l'utilité générale, mais qui, par les lignes projetées, deviendra une source de profits dont nous aurons fait les frais.

Nous nous élevons donc de toutes nos forces contre cet empiètement sur la place Bellecour qui est à l'avantage, non du public, mais uniquement du concessionnaire. Nous avons l'espoir que le Conseil municipal ne prendra pas une décision sans avoir bien pesé toutes les conséquences de l'empiètement qui est sollicité, et qu'il s'inspirera des idées développées dans le *Mémoire* de l'*Union des Chambres syndicales* auxquelles doivent prêter leur appui tous ceux qui n'ont que le souci de l'intérêt général et le réel amour de notre cité. Nos voisins d'outre-Manche ne perdent pas de vue leur devise: « Greater Britannia »! Nous avons, nous, « Lion le melhor »! Cherchons à la compléter et surtout à réaliser: « Lyon toujours plus beau! »

CARNUTENSIS.

BANQUET DU SYNDICAT DES ARCHITECTES

Comme suite au compte rendu sommaire du banquet offert aux Prix de Rome par le Syndicat des architectes du Rhône, nous publions, dans son entier, le discours prononcé par M. Tarchier, président du Syndicat:

Messieurs, mes chers Collègues,

Puisque j'ai l'honneur de présider cette réunion intime, permettez-moi, malgré mon inexpérience, de vous adresser quelques mots. Je vous

avouerais que ce n'est pas sans appréhension que je prends la parole, n'en ayant pas l'habitude, puisque mon rôle de Président date d'hier, et je vous saurai gré d'être indulgents.

Ce n'est, d'ailleurs, pas un discours que j'ai la prétention de vous adresser.

Je voudrais seulement présenter à nos invités le jeune Syndicat et présenter au Syndicat les artistes que nous fêtons aujourd'hui.

Je puis bien dire jeune Syndicat, puisque sa fondation et son existence légales ne datent que de deux mois à peine. Elu par mes collègues pour présider à leurs travaux, je suppose que cet honneur, dont je les remercie, n'est qu'un privilège de l'ancienneté, puisque je n'ai pas d'autres titres.

Je vous souhaite à tous, mes chers confrères, d'acquiescer ce privilège aussi tard que possible.

Messieurs,

C'est la première fois que le Syndicat a l'occasion d'affirmer sa vitalité; et ne trouvez-vous pas que c'est un heureux début? Il a eu, je peux le dire, le premier l'initiative et la bonne fortune d'inviter et de fêter dans un banquet nos deux compatriotes lyonnais et bien lyonnais, avant toutes autres Sociétés.

Pouvait-il, d'ailleurs, laisser passer inaperçu le fait, unique dans les annales artistiques de notre ville, de deux Grands Premiers Prix de Rome la même année.

Depuis sa fondation, le Syndicat a beaucoup fait parler de lui dans le monde des architectes, blâmé par les uns, approuvé par les autres; le Syndicat n'a certainement pas été compris par ses détracteurs, ni dans le but qu'il se propose, ni dans les résultats qu'il peut obtenir au profit de la corporation.

Son but est de grouper tous les architectes de la région qu'ils fassent ou non partie de Sociétés, — et ils sont nombreux ceux qui sont indépendants, — pourvu qu'ils remplissent les premières conditions des statuts dont l'ensemble se résume en deux mots, être Français et d'une honorabilité parfaite.

Ce groupement ou Syndicat s'occupera de la défense des intérêts professionnels, de certaines revendications auprès des pouvoirs publics, telles que la question si intéressante de la mise au concours des monuments publics, des rapports avec les Conseils municipaux, les cahiers des charges des adjudications, etc. Il se propose encore de rechercher le moyen de résoudre amialement, toutes les fois que cela sera possible, les différends qui lui seront soumis. Simplifier la procédure des expertises en en diminuant les frais, donner plus rapidement la solution, éviter les procès longs et coûteux. Que d'autres questions encore à étudier qui ne peuvent trouver place dans un si rapide exposé!

Ne devons-nous pas tous souhaiter la réalisation de ce programme? Serait-ce ce seul nom démocratique de syndicat qui effrayerait nos collègues de la Société académique, ou voient-ils en nous une Société rivale. Le seul exposé de notre programme le dément, nous voulons être des *auxiliaires* et non des *rivaux*. C'est ainsi que quelques collègues et moi-même, membres de la Société académique d'architecture, n'avons pas hésité à apporter au Syndicat notre concours dévoué.

Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que la Société académique, entrât-elle tout entière dans le Syndicat, conserverait toujours le beau rôle comme l'indique son titre, ne s'occupant que de la partie artistique, le Syndicat, au contraire, s'occupera du côté matériel.

Le champ d'études, dans ces deux sens, est assez vaste pour qu'elles puissent coexister sans se nuire et se compléter l'une par l'autre.

J'ai le ferme espoir que le Syndicat, mieux compris et mieux apprécié par tous les architectes dissidents, saura acquiescer l'autorité nécessaire pour rendre de réels services à la profession d'architecte tant décriée aujourd'hui.

Messieurs, je vous prie de m'excuser si je me suis trop étendu sur ce sujet, mais comme je vous le disais au début, le Syndicat est tout nouveau, peu connu, et nous avons le devoir de le présenter à nos invités pour qu'ils sachent vers quel but nous marchons, guidés toujours par l'esprit de la plus confraternelle solidarité.

Messieurs, il me sera plus facile de vous présenter nos compatriotes, MM. Garnier et Vermare, parce qu'ils ne sont pas des inconnus; voilà tantôt dix ans que nous les suivons dans la suite ininterrompue de leurs succès, et nous attendions avec confiance le couronnement légitime du talent, du travail et de la volonté réunis.

Tony Garnier, premier Grand Prix de Rome, s'est trouvé, on peut dire,

dès le berceau dans un milieu artistique qui n'a certainement pas été étranger au développement de ses qualités naturelles, encouragé et guidé par son père qui est le distingué dessinateur que vous connaissez. Après avoir fait de bonnes et solides études à cette école si essentiellement lyonnaise qu'est la Martinière, il entra à l'École des Beaux-Arts de Lyon où commença cette suite de succès dont j'ai parlé tout à l'heure. Le voilà enfin à Paris à l'atelier de feu M. Blondel où il ne tarde pas à prendre la première place. Il aborde tous les concours avec le même bonheur et la filière de l'École ne fut pour lui qu'un jeu, si bien que quelques années après il était déjà candidat au Grand Prix qu'il devait brillamment enlever cette année.

M. Tony Garnier ne m'en voudra pas si je dis que, malgré ses études et la somme de travail considérable qu'il faut fournir, une de ses constantes préoccupations fut sa famille à laquelle il trouvait le temps d'écrire tous les jours pour que les siens sentent moins vivement les ennuis d'une longue séparation, c'est dire que l'artiste est également un homme de cœur.

Ce que je disais pour Garnier tout à l'heure peut s'appliquer à Vermare : il est né sculpteur. Son père, statuaire lyonnais bien connu, lui apprit de bonne heure à manier la glaise. Il possédait déjà ce côté métier de son art, lorsqu'il entra à Saint-Pierre où il eut la bonne fortune d'avoir pour professeur M. Dufrenoy dont le talent n'a d'égal que la modestie. Ce guide à la main si ferme et si sûre lui conseille d'aller à Paris. De suite admis à l'École des Beaux-Arts dans la section de sculpture, il fut constamment et toujours le brillant élève d'un brillant maître : Falguière.

Vermare fut aussi plusieurs fois candidat au Grand Prix de Rome, et, chaque fois, ses œuvres furent remarquées par l'originalité de leur composition qui n'excluait pas une construction solide et une facture brillante.

En dehors du concours de l'École dont le Grand Prix termine la longue liste, Vermare a déjà produit des œuvres qui s'imposaient à notre attention ; parmi celles-ci, rappelons en passant les bustes de familles lyonnaises bien connues, le monument du Président Carnot à Saint-Chamond, le monument des mobiles du Forez à Saint-Etienne, une statue : *le Poème de la femme* qui fut acquise il y a quelques années par la Ville de Lyon, enfin cette année son *Giotta*, marbre remarquable, médaillé au Salon de Paris, qui nous assurait du succès que nous fêtons aujourd'hui.

MM. Garnier et Vermare m'excuseront si j'oublie quelque titre à notre admiration ; nous avons voulu, en fêtant ce soir leur succès, les assurer et leur montrer que dans cette vieille cité lyonnaise ils seront toujours suivis avec une sympathique fierté vers le brillant avenir dont le Grand Prix vient de leur donner la clef magique.

Les Arts n'ont pas de patrie, dit-on ; que nos compatriotes artistes se souviennent de la leur, que le ciel bleu de l'Italie ne les empêche pas de penser et de regretter parfois le ciel brumeux de Lyon. Notre chaude amitié s'efforcera de suppléer aux rayons de l'astre absent.

Nous regrettons bien vivement que Vermare soit pris jusqu'à la dernière heure pour l'achèvement d'un très grand bas-relief destiné à l'Exposition de 1900. Nous remercions M. Garnier d'avoir bien voulu assister à notre petite fête. Nous remercions tous nos invités, ceux de la Presse particulièrement qui ont bien voulu, par leur présence, attester leur bienveillance à notre égard en même temps que se joindre à nous pour fêter nos compatriotes.

Messieurs, je vous propose de lever nos verres en l'honneur de MM. Garnier et Vermare qui continuent et soutiennent si dignement la réputation artistique incontestée de notre cité et de la région lyonnaise.

LA HAUSSE DU FER

Nous sommes témoins depuis quelques semaines d'un phénomène économique dont nous n'avons pas eu depuis longtemps l'exemple : la hausse sur presque toutes les matières premières des diverses industries. Et, n'en déplaise à certains esprits qui, pour le fer entre autres, voient là le résultat d'un abominable accaparement d'un syndicat de patrons, cette hausse ne se borne pas exclusivement au marché français.

Voici, en effet, la revue de l'étranger que publie un de nos confrères, un journal belge, le *Moniteur des intérêts matériels*, qui a de nombreux correspondants dans les pays de production.

« En Belgique, sur le marché sidérurgique, l'ébullition a fini

par déborder, des hausses surgissent de toutes parts et presque pour toutes les catégories de produits... Pour les fers marchands, on tient maintenant le n° 2 à la base de 22 à 22 fr. 50 et aussi bien pour l'exportation que pour le pays. Les poutrelles sont bien tenues cependant ; elles ne dépassent pas 20 francs à l'exportation et 20 fr. 50 dans le pays. »

(Il faut, au sujet des prix belges, remarquer que le fer n° 2 belge ne correspond pas comme qualité au fer n° 2 français qui sert de base de ce côté de la frontière. C'est le n° 3 belge valant 1 fr. à 1 fr. 50 de plus que le n° 2 belge qu'il faut comparer au n° 2 français.)

D'autre part, en Angleterre, depuis vingt-cinq ans, les maîtres de forges n'ont vu à pareille époque une telle demande de fonte à livrer au printemps prochain.

Le marché du fer et de l'acier manufacturés est extraordinairement animé. La demande excède de beaucoup la production. L'activité est sans précédent et la majoration de prix n'arrête en rien les acheteurs.

Les barres en fer ont été augmentées l'autre semaine de 5 sh. la tonne, ce qui fait 10 sh. en quinze jours ; les tôles et les cornières ont haussé de 2 sh. 6 d. On obtient facilement liv. st. 8.15.0 pour les barres en fer ordinaire.

Traduit en mesures et monnaie françaises, ce dernier prix correspond à 22 francs les 100 kilogrammes.

Il n'est pas sans intérêt, pour terminer de constater, d'après le *Moniteur industriel*, la situation du marché français :

Les cours restent bien tenus en France vers 28 et 29 francs à la consommation à Paris pour les poutrelles comme pour les fers marchands, quoique les poutrelles semblent être un peu moins bien tenues que les fers marchands. On annonce même des offres de poutrelles provenant des Ardennes à 25 francs, mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le Ministère des finances vient de publier le tableau du mouvement commercial des produits sidérurgiques en France pendant les dix premiers mois des années 1898 et 1899. Pour résumer ce tableau, nous dirons que l'importation totale des fontes, fers et aciers, pendant cette période de 1899, a été de 204.441 tonnes, c'est-à-dire en augmentation de 29.884 tonnes, ou environ 17,12 pour 100 par rapport aux résultats de la période correspondante de 1898. Les exportations se sont élevées à 294.694 tonnes, dont 92.165 tonnes en décharge d'acquets, la diminution, comparativement aux résultats des dix premiers mois de 1898, est de 11.542 tonnes ou 3,76 pour 100, ce qui montre que les exportations tendent un peu à reprendre.

Aux exportations directes, les fers ont gagné 6000 tonnes dont 4000 pour les profilés et 1000 tonnes pour les tôles. Pour les aciers, la diminution est de 11.000 tonnes environ, malgré les progrès de 7000 tonnes pour les rails, les aciers laminés divers ayant perdu 13.000 tonnes.

Quant aux causes elles-mêmes de la hausse, elles sont multiples et en connexion avec celle de divers autres produits de fabrication ; mais il n'est pas impossible de l'attribuer en partie à l'imprévoyance avec laquelle l'Etat, la ville de Paris et les grandes Compagnies de chemins de fer ont retardé, pour les accumuler au dernier moment, l'exécution des travaux de l'Exposition universelle, celle des tramways de pénétration de la banlieue de Paris et les commandes de matériel roulant arrêtées pendant cinq ans.

En général, l'approche des Expositions universelles occasionne une hausse à laquelle ne tarde pas à succéder une dépression des prix par suite du ralentissement des commandes, mais nous ne paraissions pas devoir de si tôt assister à cette contre-partie. Tous les facteurs industriels se trouvent atteints, et, après la hausse du bois, ce sont encore de nouvelles charges qui vont frapper les industries du bâtiment.

LE BANQUET GARNIER-VERMARE

OFFERT PAR

la Société Académique d'Architecture, la Société des Beaux-Arts
et l'École des Beaux-Arts

Le samedi 18 novembre, la Société d'architecture, unie à celle des Artistes lyonnais et à l'École des Beaux-Arts, fêta en un banquet donné dans les établissements du Grand-Café, le succès — que l'on peut sans exagération qualifier de splendide — de nos deux jeunes compatriotes, MM. Garnier et Vermare.

Pour ceux qui connaissent la somme de travail et de talent que représente l'obtention d'un prix de Rome et qui peuvent apprécier l'orgueil légitime qu'une cité doit ressentir lorsque l'un de ses enfants a remporté une de ces hautes récompenses artistiques, une victoire double, telle que celle que nous devons à MM. Garnier et Vermare, est bien faite pour exalter au plus haut point notre fierté lyonnaise.

C'est le cas d'appliquer notre belle devise : *Avant ! Avant ! Lyon le melhor !*

C'est bien elle, d'ailleurs, qu'a paraphrasée en excellents termes M. Coste-Labaume, dans un discours éloquent que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, et où il a su rappeler avec un à-propos tout particulier les noms illustres dans toutes les branches de l'art qui ceignent le front de notre grande cité d'une auréole incomparable.

Le dîner était présidé par M. Bissuel, le si affable et dévoué président de la Société Académique d'Architecture, en face duquel était assis M. Coste-Labaume, conseiller général et membre du Conseil d'administration de l'École des Beaux-Arts, entouré des deux héros de la fête, MM. Garnier et Vermare.

Citons parmi les convives : MM. Lagrange, le distingué président du Conseil général ; Pin, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet ; Beauvisage, conseiller municipal, délégué par le Maire ; Hirsch, architecte de la ville ; Sicard, directeur de l'École des Beaux-Arts ; Castex-Dégrange, sous-directeur ; Jaquet, de l'Union architecturale ; Desvernay, bibliothécaire de la ville ; Georges, doyen de la Société d'architecture ; docteur Gros ; MM. Vermare et Garnier, pères des deux lauréats, les architectes Bellemain, Perrin, Sainte Marie Perrin, Rogniat, Porte, Bourbon ; les peintres Bauër, Perrachon, Détanger, Euler, Elie Laurent, Loubet, le sculpteur Aubert ; MM. Huguet, Morizot, Ploquin, de l'École des Beaux-Arts.

Au dessert, des toasts ont été portés par MM. Bissuel, Coste-Labaume, Lagrange, Pin et Georges.

Nous publierons dans notre prochain numéro le discours par lequel M. Bissuel a ouvert la série des toasts.

Nous sommes heureux, en terminant, de joindre nos applaudissements à ceux unanimes qui ont accueilli la remise à M. le Président de la Société Académique d'Architecture, des palmes académiques que M. le Ministre de la Marine est venu apporter à la fin du banquet, pour couronner dignement cette belle fête artistique.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

ECLAIRCISSEMENT DES VIEILLES PEINTURES A L'HUILE

Faire bouillir parties égales de cendres gravelées et de soude dans un bon litre d'eau jusqu'à réduction de moitié. On se servira de cette eau, quand elle sera tiède, pour en frotter le tableau avec une éponge ; ensuite on lavera avec de l'eau ordinaire, bien claire et bien nette.

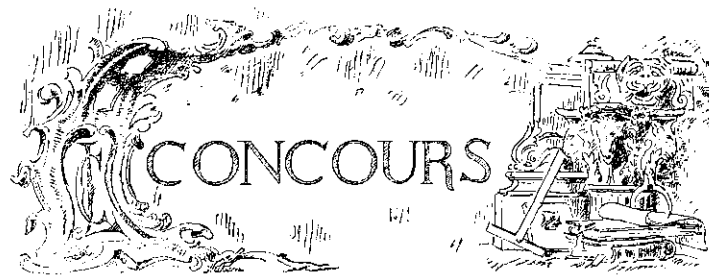
On peut encore prendre de la limaille que l'on met dans un mouchoir et on en frotte le tableau. Ensuite, ayant fait dissoudre de

la gomme arabique dans de l'eau, on en passe une couche sur tout le tableau. D'autres y passent une couche de blancs d'œuf délayés et battus dans de l'urine.

D'autres encore se servent d'une moitié de pomme de rainette un peu verte, dont ils frottent le tableau ; mais comme ce fruit est extrêmement âcre et chargé de sels, il est à craindre qu'il ne mange aussi les couleurs.

Le même inconvénient arrive quand on frotte les tableaux avec des savons ou des lessives trop fortes.

Aussi, pour les conserver longtemps, il faut se contenter de les laver seulement avec de l'eau tiède, ou d'en enlever la crasse par le moyen d'une serviette que l'on applique dessus et qu'on arrose d'eau de temps en temps comme il a été expliqué ci-dessus.



CONSTRUCTION DES GRILLES DU PARC DE LA TÊTE-D'OR

Un concours est ouvert entre les architectes lyonnais pour la construction de grilles destinées à clore le parc de la Tête-d'Or.

Les ouvrages comprennent trois parties séparées, savoir :

- 1° L'entrée principale ou des Légiounaires ;
- 2° L'entrée de la Tête-d'Or ;
- 3° La clôture du boulevard Montgolfier.

Ces ouvrages devront remplir les conditions ci-après :

Entrée principale. — La grille sera construite suivant un alignement courbe ou une ligne brisée ; elle s'étendra entre le quai et l'angle nord-ouest des terrains de l'Etat, elle aura un développement linéaire total d'environ 105 mètres.

A la traversée de l'entrée proprement dite du Parc et sur la largeur totale de cette entrée qui comprend une chaussée de 13^m60 et deux trottoirs de 4^m40 (en tout 22^m40), la grille sera formée de parties mobiles ou porte-grilles. La chaussée seule exigera trois portes dont les largeurs seront déterminées par la condition qu'elles offrent un ou deux passages de voitures : un passage de voiture a une largeur comprise entre 2^m50 et 3 mètres.

A droite et à gauche de l'entrée proprement dite la grille sera fixe.

Entrée de la Tête-d'Or. — La grille sera construite en alignement droit ; elle s'étendra entre les limites des terrains à l'Etat et aura un développement linéaire total d'environ 62 mètres.

L'entrée proprement dite comprend une chaussée de 5^m40 et deux trottoirs de 4^m40 (largeur totale 14^m20). Au droit de cette entrée, la grille présentera trois portes : de part et d'autre elle sera fixe.

De chaque côté de l'entrée seront projetés deux petits pavillons dont l'exécution sera jointe à celle des grilles.

Ces pavillons comprendront une cave et un rez-de-chaussée. L'un servira de corps de garde et sera divisé en deux pièces (bureau et salle de garde) ; l'autre servira de logement à un garde et comprendra trois chambres ou pièces et les dépendances nécessaires à une habitation. L'un des deux pavillons (le corps de garde) aura un accès direct sur le boulevard du Nord.

Clôture du boulevard de Montgolfier. — La clôture le long du boulevard de Montgolfier sera établie suivant une ligne droite interrompue vers le milieu de sa longueur pour donner lieu à une sorte d'évasement curviligne faisant saillie dans le Parc.

Elle s'étendra depuis l'angle sud-est des terrains de l'Etat jusqu'à la limite de l'emprise du chemin de fer. Son développement linéaire total est d'environ 356 mètres.

L'évasement curviligne sera formé de deux quarts de rond de 20 mètres de rayon, séparés par une partie rectiligne de 16 mètres de largeur. Cette partie comprend des porte-grilles à la traversée d'une nouvelle

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
Rue d'Alsace, 21. Annexe de la maison E. Duviard-Dime et C ^e , pour la vente des tapis orientaux.	M. Ferrant, grande rue de la Croix-Rousse, 47.	Peinture-plâtrerie, M. Lachaud, grande rue de la Croix-Rousse, 37; menuiserie, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Fumat, rue Pailleron, 8; installations électriques, Compagnie du Gaz de Lyon, rue de Savoie, 7. — <i>Achèvement.</i>
Quartiers Saint-Vincent et de la Martinière (Amélioration des).	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Terrassements.
II^e ARRONDISSEMENT		
Quai Perrache, 20. Maison. M. Rivoire.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierre Thomas, rue Chaponnay, 9. — <i>Intérieur.</i>
Rue Dugas-Montbel, 30. Maison. M. Cimetière.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Cléchet, cours Charlemagne, 45; plâtrerie et peinture, M. Rey, rue Moncey, 147. — <i>Intérieur.</i>
III^e ARRONDISSEMENT		
Rue Molière, 158. Maison de rapport. M. Orliange.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 28. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Lône, angle rue Raulin. M. Peix.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 284; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montalieu; charpente, M. Janin, rue de Ma seille; menuiserie, M. Goguet, à Saint-Fons. — <i>Intérieur.</i>
Chemin du Moulin-à-Vent. Villa. M. R.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Amable Jouhet, chemin de Champagnoux, à Vénissieux; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; ciments, MM. Prunet et Marleix, rue Mazenod, 72; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 74; plâtrerie, M. Fougère, route de Vienne, 139. — <i>Intérieur.</i>
Chemin du Moulin-à-Vent. Maison. M. B.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	M. Pérol, entre, reneur à Vénissieux. — <i>Couverture.</i>
Chemin des Cures. Maison. M. Ginot.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72. — <i>3^e étage.</i>
Avenue de Saxe, r. Dunois, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachat, rue de Vendôme, 197. — <i>Intérieur.</i>
Route de Vénissieux, 72. Mais. de rap. M. Jouhet.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; menuiserie et charpente, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; plâtrerie, M. Fougère, route de Vénissieux, 77; serrurerie, M. Archer, route de Vienne, 76; zinguerie, MM. Conseil et Chopinaud, route de Vienne, 160. — <i>Intérieur.</i>
Route de Vénissieux. Mais. de rapport. M. Faugier.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Petit, route de Vienne, 162; charpente, M. Blachon, route de Vénissieux, 74. — <i>Couverture.</i>
Avenue des Ponts, 269. Maison de rapport. M. Taraquois.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 255; charpente, M. Guillard, rue Bancel, 29, Lyon; plâtrerie, MM. Magne et Bachellieri; ciments, M. Chapelon, rue Clos Suiphon, 25; peinture, MM. Donnat frères, rue Monte quieu, 25. — <i>Intérieur.</i>
Avenue des Ponts, 255. Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 119, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Andoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; menuiserie, M. Champetier, avenue du Parc-d'Artillerie, 15, et M. Neyton, rue Bissuet, 170 bis; parquets, M. Gallien, rue des Charmettes; ferblanterie-plomberie-zinguerie, M. Théoute, rue Ney, 31. — <i>Intérieur.</i>
Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Maltrre, rue Dubois, 44; pierre de Saint-Cyr, MM. Delaye et Morateur; pierre de Villebois, Société de Villebois, rue de la Bourse, 4; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; plâtrerie-peinture, M. Labasse, avenue de Saxe, 84. — <i>Intérieur.</i>
Cours Gambetta, 87. Maison. M. René.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; charpente et menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Clément. — <i>Distribution, 5^e étage.</i>
Cours Gambetta, 89. Maison. MM. Martin.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, grande rue de Monplaisir, 69. — <i>Distribution.</i>
Cours Gambetta, 91. Maison. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie et charpente, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, grande rue de Monplaisir, 69. — <i>Distribution.</i>
Rue Rachais. Maison. M. Joly.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray. — <i>Intérieur.</i>
Rue Rachais. Maison. M. Cesquino.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Gontard. — <i>Distribution.</i>
Rue de la Buire, 26. Maison de rapport. M. Foraz.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; pierre blanche, M. Armand, avenue de Saxe, 32; pierre de Trept, M. Bonnaire. — <i>4^e étage.</i>
Cours Gambetta, angle rue du Château. Maison de 5 étages. M. de Leusse.	M. Collet, cours Gambetta, 23.	Entrepreneur général, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; plâtrerie-peinture, M. Gayetti, rue Saint-Dominique, 13; pierre blanche, MM. Moite et Portalis, rue de Créqui, 181. — <i>Intérieur.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Rue du Château. Maison de rapport. M. Jamot.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95. — <i>Couverture.</i>
Rue du Château, angle rue de la Buire. Maisons de rapport. M. A. Lumière.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
Rue de la Buire, angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — <i>Couverture.</i>
Rue de la Buire. Mais. de rap. M. Thibaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — <i>Couverture.</i>
Rue de la Buire. Mais. de rapport. M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. II. Gagnieu, rue Magenta, 56. — <i>Couverture.</i>
Rue de l'Abondance. Mais. de rap. M. E. Brizon.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Couverture.</i>
Rue Saint-Honoré. Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 23; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Rez-de-chaussée</i>
Rue de l'Abondance. Maison à loyer et ateliers. M. Poncelet, 25, r. du Château.	M. J.-V. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 238; serrurerie, M. Dupont, rue Bossuet, 80. — <i>Couverture.</i>
Rue Sébastien-Gryphe, 65. Entrep. et bur. M. Peyret.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villieroy, 30; charpente, M. Michard, à Monplaisir; serrurerie, M. Oullié, rue Mazagran; pierre de taille blanche, M. Vial, quai des Etroits, 7. — <i>Ravalements.</i>
Rue Sébastien-Gryphe, 150. Maison cinq étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19. — <i>5^e plancher.</i>
Rue Sébastien-Gryphe, 154. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
Avenue des Ponts, 27. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
Avenue des Ponts, 32 et 32 bis. Exhaussement, 4 étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Fondations sur cour.</i>
Route de Grenoble, angle chemin Villion. Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marrou, à Monplaisir; chauffage à vapeur, M. Leau, cours Lafayette, 68; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, à Monplaisir. — <i>Intérieur.</i>
Route de Grenoble, 186. Maison de rapport. Prop. M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciments, MM. Masson et Tardieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; menuiserie, M. Ménié, cours Gambetta, 212, et M. Frelupt, à Monplaisir; plâtrerie-peinture, MM. Bosonotto et Bertola, grande rue de Monplaisir, 101, et MM. Charles et Joanny Cesquino, grande rue de Monplaisir, 80; serrurerie, M. Gruel, rue Neuve-de-Monplaisir, 2; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir, 92; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42. — <i>Dépendances.</i>
Cours Henri, Maison de rap. M. Louis Richard.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur.</i>
Cours Henri. Maison de rap. M. Mouterde.	MM. Alex et Boucher.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur.</i>
Rue Sébastopol, 6. Maison à loyers.	M. Pras, rue de Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; plâtrerie, M. Legros, rue Duguesclin, 255. — <i>Intérieur.</i>
Chemin des Pins. Villa. MM. Comte et Lambert.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie et terrassements, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; menuiserie, M. Lobietti, rue d'Aguesseau, 3; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; zinguerie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22. — <i>Intérieur.</i>
Chemin des Pins. Villa. M. Arquillère.	M. Cuny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taithé, rue de la Villette, 79; charpente, MM. Sage frères, route de Genas, 82; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
Chemin du Pré-Gaudry. Agrandissement de l'usine de la Société des câbles électriques.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et fumisterie, M. Tarade, rue de Marseille, 69; charpente, MM. Maire et Cloué, cours Lafayette, 241; menuiserie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 110; serrurerie, M. Paire, grande rue de la Guillotière, 13 bis; vitrerie, M. Berticat-Chipier, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11; ferblanterie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu. — <i>Intérieur.</i>
Rue Chevreul, 53. Maison. M. Vellisson.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. rapport M. Jamot.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Durand, rue Corne-de-Cerf, 112; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; plâtrerie-peinture, M. Battistolo, cours Gambetta, 49; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plomberie, M. Gautier, rue Ferrandière, 27. — <i>4^e étage.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. de rapport. M. Battistolo.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>2^e étage.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. de rapport, M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>2^e étage.</i>
Rue Raulin. Imm. rap. M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>2^e étage.</i>
Rue Raulin. Imm. de rap. M. Comte.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>2^e étage.</i>
Rue Raulin. Imm. de rap. M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>4^e étage.</i>
Rue de Marseille, 49. Maison. M. Deleuze.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>4^e étage.</i>
Rue de Marseille, 51. Maison. M. Chevrot.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>4^e étage.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Cours de Villeurbanne.</i> Maison. M. Guillaume.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneur général, M. Mayen, rue Baul-Bert, 214 bis.
<i>Cours Villeurbanne, 147.</i> Mais. de rapport. M. Dauphin, c. Villeurbanne, 192.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue de la Reconnaissance, 30; pierre dure. M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Serin, rue du Musée, 19; serrurerie, M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192; charpente, M. Chat, cours Richard-Villon, 69. — <i>Couverture.</i>
<i>Route de Genas, 231.</i> Maison. M. Chambefort.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Jaudon, rue Vendôme, 36; peinture et plâtrerie, M. Labasse, avenue de Saxe, 24; charpente, M. Debat, rue des Ecoles, 35; menuiserie, M. Baleyre, rue Garibaldi, 132; serrurerie, M. Quéraud, rue Vendôme, 22. — <i>Intérieur.</i>
<i>Pl. de Monplaisir.</i> Maison à loyer. M. Catinaud.	M. Rostagnat, 83, r. de la Républ.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; peinture-plâtrerie, M. Catinaud, rue de Seze, 25; serrurerie, M. Grobon fils, rue de Vauban, 29; pierre de taille, M. Saint Point, à Trept; menuiserie, M. Marchal, rue Croix Jordan, 12. — <i>Intérieur.</i>
<i>Place de Monplaisir, 3.</i> Maison. M. Duc.	M. Rostagnat, 83, r. de la Républ.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve frères, rue Boileau, 142; pierre de taille, M. Saint-Point, à Trept; menuiserie, M. Fréby, rue Tronchet, 41; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Seze, 25. — <i>4^e étage.</i>
<i>Rue de Marseille, 88.</i> Maison de rapport. Société en participation.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; menuiserie, M. Lobiotti, rue d'Aguesseau, 3; serrurerie, MM. Bernard et C ^{ie} , rue du Pensionnat, 6; plâtrerie-peinture, M. Delponte, rue de la Monnaie, 2; pierre de taille, M. James; ciments, M. Elha, cours Vitton, 30; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté, 6. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue de la Thibaudière, 55.</i> Ecole municipale.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Boursier, rue Ney, 86; menuiserie, M. Ribard, rue du Musée, 30; peinture-plâtrerie, M. Rey, rue Moncey, 147; serrurerie, M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192. — <i>Intérieur.</i>
<i>R. de la Madeleine, 17.</i> Mais. MM. Albert et Hugon.	M. P. Chataignier, av. de Saxe, 304.	Maçonnerie, MM. Albert et Hugon; charpente, M. Chauvet, rue Bancel; serrurerie, MM. Bernard et C ^{ie} ; rue du Pensionnat; pierre blanche, M. Burnot, rue Chevreul, 70; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19. — <i>Intérieur.</i>
<i>Ch. des Culattes prolongé</i> Usine. M. Cholat.	M. P. Chataignier, av. de Saxe, 304.	Terrassement et maçonnerie, MM. Broussas et Clet; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; serrurerie, M. Biguet, rue Clément-Desormes, à Oullins; plâtrerie-peinture, M. Svétonia, rue Sébastien-Gryphe, 55. — <i>Intérieur.</i>
<i>Place du Pont.</i> Maison à loyer. M. Masson.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Masson, place du Pont, 13. — <i>Toiture.</i>
<i>Rue Garibaldi, 147.</i> Maison de rap. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Terrassements et maçonnerie, M. Jammet, cours d'Herbouville, 40. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue de Cavenne et rue des Trois-Pierres.</i> Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3. — <i>Res-de chaussée.</i>
<i>Route de Grenoble.</i> Maison. M. Poulet.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Leblanc, rue Fénélon, 29; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); serrurerie, M. Brizon, rue de Seze, 118; menuiserie, M. Fréby, cours Morand, 36 bis. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chem. des Pins, 33.</i> Usine MM. Bertrand.	M. Rostagnat, rue de la Répub., 83.	Maçonnerie, MM. Paufigue frères, rue Grôlée, 13; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; zinguerie, MM. Delogé frères, rue de Fleuriou, 6.
<i>Rue d'Heyrieu, 6.</i> Maison. M. Gardulle.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie et ciments, MM. Albert et Hugon, rue Boileau, 300; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6. — <i>Terrassements.</i>
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Boul. de la Croix-Rousse, 97, et rue Tabareau 2 et 4.</i> Société St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268; pierre dure. M. Raymond; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3. — <i>Toiture.</i>
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai Jayr et rue de la Pyramide.</i> Maison. M. Perrier-Seguin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 19; charpente, M. Mollo; pierre dure, MM. Vinard et Challier, de Trept; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; serrurerie, M. Gauthier, rue Jean-de-Tournes, 13; ciments, M. Montagnon, place de la Charité, 5; zinguerie, M. Boussat, rue Passet, 12. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue de Saint-Cyr, 11.</i> Maison. M. Gaillard.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Ailloud jeune, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 53. — <i>Travaux intérieurs.</i>
<i>Quai J.-J.-Rousseau.</i> Villa. M. Comte.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 225.	Maçonnerie et ciments, M. Pérol, cours de la Liberté, 59; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6. — <i>Terrassements.</i>
<i>Gare funiculaire Lyon-St-Paul.</i> C ^{ie} du funicul. Lyon-Fourvière Loyasse.	M. Boitivant, rue Royale, 17.	Entrepreneur général, M. Brossier, place Saint-Paul, 10; pierres de taille, M. Gat, de Montaliou; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; gros fers, MM. Lagarde et C ^{ie} , avenue des Ponts, 156. — <i>Gros œuvre.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Montgolfier, 49.</i> Maison. MM. Pomparat.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneurs, MM. Pomparat frères, rue Montgolfier, 43; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; menuiserie, M. Marchal, rue Croix-Jordan, 12. — <i>Intérieur.</i>
<i>Avenue du Parc et rue Vendôme.</i> Hôtel. M. X.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Pétauit, rue Boileau, 124 bis; serrurerie, M. Brizon, rue de Seze, 118. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Lafayette, 181.</i> Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Sautour fils, rue Vendôme, 124; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19. — <i>Ravalement.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Ancien Musée Guimet: piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, MM. Delogé frères, rue de Fleuriou, 6. — <i>Toiture.</i>
<i>Rue du Musée et rue Montbernard.</i> Maison d'habitation et usines. M. Roche.	M. Cimon, 11, rue Martin.	Maçonnerie, M. Ravel, rue Mazenod, 97. — <i>3^e étage.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Boul. des Brotteaux, 74, et cours Lafayette, 183. Maison.</i>	M. Thoubillon, r. Pierre-Corneille, 119.	Maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4. — <i>Couverture.</i>
<i>Rue Masséna, angle rue de Séze. M. Champallier, 27, cours Vitton.</i>	M. Duret, 46, boul. des Brotteaux.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; pierre blanche, M. Duboin, rue des Docks, 3; charpente, M. Chapel, rue Pétrequin; menuiserie, MM. Lombard frères, avenue de Saxe, 270. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue Notre-Dame. Mme ve Lardiesse, 11, r. Molière.</i>	M. Duret, 46, boul. des Brotteaux.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 113; menuiserie, M. Neyton, rue Sainte-Geneviève, 37; plâtrerie-peinture, M. Roux, place Kléber, 3; serrurerie, M. Buclet, rue de l'Arbre-Sec, 27; charpente, M. Gagnieu, rue Magenta, 56. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet. Maison à loyer. M. Dumont.</i>	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord et rue Tronchet. Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.</i>	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Talon, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord. Maison à loyer. M. Besson.</i>	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord. Maison à loyer. M. Bissuel.</i>	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Béton.</i>
HORS LYON		
<i>Caluire, lieu dit Pied-Charbon. Maison d'habitation. M. J. Philippon.</i>	M. Ferrant, 4, gr. rue de la Croix-Rousse.	M. Baud, entrepreneur, rue de Nuits, 3; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Les Charpennes, pass. Rey. Maison et ateliers. M. Gauthier, 80, rue Vendôme.</i>	M. Pras, 80, rue Vendôme.	Entrepreneur général, M. Jacques Pichon, rue de Séze, 123; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue d'Inkermann, 58. Maison. Madame Guimet.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue Sully, 118; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; serrurerie, gros fers, M. Bégon, rue Boileau, 160; quincaillerie, M. Civois, rue Mercière, 82; plâtrerie-peinture, M. Provosto, rue des Maisons-Neuves, 13; menuis., M. Gabella, rue Chomel; ferblanterie, plomberie, zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue de la Filature. Maisons ouvrières. MM. J. Villard et C^{ie}.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, avenue du Parc-d'Artillerie, 15; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Chomel. M. Gabella.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue de Sully, 118; charpente et menuiserie, M. Gabella, rue Chomel. — <i>1^{er} étage</i>
<i>Villeurbanne, c. Vitton prol. Mais. de rap. M. Pénélon.</i>	M. Cuny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénélon, 1, rue Cité-Delassalie; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, c. Vitton pr. Mais. 3 étages. M. Bonnel.</i>	M. Bernard, 74, r. de Vieune.	Maçonnerie, M. Garde, rue Magenta; charpente, M. Chaboud, à Saint-Fons; menuiserie, M. Barbier, rue Sébastopol; plâtrerie-peinture, M. Falzone, cours Vitton prolongé; serrurerie, M. Paissant. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue du Midi. Maison. M. Duplâtre.</i>	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Jacques Pichon jeune, rue de Séze, 123; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); serrurerie, M. Martin, rue Dugesclin, 269; menuiserie, M. Cavart, rue du Commandant-Faurax, 49; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur et maison sur cour.</i>
<i>Villeurbanne, aven. Thiers. Maison. M. Chuzel.</i>	M. Cuny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue Racine. Usine: Société de construction électrique.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebrut et Arnaud, rue Parmentier, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 78; serrurerie et gros fers, M. Costorier, cours Gambetta, 5; plâtrerie-peinture, M. Tauty, entrepreneur général, chemin de la Viabert, 85. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, r. de la Viabert, angle r. d'Alsace. M. Costorier, 5, c. Gambetta.</i>	M. Duret, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 113; charpente, M. Paret, chemin Sébastopol, 72; ciment, MM. Brunet et Marleix, rue Servient. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, imp. Cronstadt. M. Franchelin, av. de Noailles, 61.</i>	M. Imbert, 8, rue Suchet.	Maçonnerie, M. Martinaud, rue Bugeaud, 72; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, 34.
<i>Villeurbanne, c. Lafayette pr. (Bonneterre). M. Chambon, 234, avenue de Saxe.</i>	M. Boirivant, rue Royale, 47.	Maçonnerie, M. Joly, rue Magenta, 72; charpente, M. Paret, rue Sébastopol; taille de pierres, M. Chambon, avenue de Saxe, 234; peinture-plâtrerie, M. Tauty; menuiserie, M. Bruno, à Mâcon. — <i>Gros œuvre.</i>
<i>Les Trois-Renards. Villa. M. Hebernard.</i>	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Maldent frères, route de Bordeaux à Tassin-la-Demi-Lune, 53; menuiserie, serrurerie, charpente, M. Varagnat, chemin des Ceriziers à Tassin-la-Demi-Lune; plâtrerie-peinture, M. Novel, rue de la Monnaie, 11; ferblanterie-zinguerie, M. Pichot, quai de Vaise, 2. — <i>Intérieur.</i>
<i>Grigny (Rhône). Bât., conciergerie et dép. M. Brasseur, à Grigny.</i>	M. Boirivant, rue Royale, 47.	Maçonnerie, M. Blanc, à Grigny; charpente, M. Gelas, à Givors; menuiserie, M. Guy, à Grigny; plâtrerie M. Lanique, à Grigny; serrurerie, M. Barbier, rue Molière, 141. — <i>Gros œuvre.</i>
<i>S.-Didier-au-Mont-d'Or. Villa. M. Trévoux.</i>	M. Porte, 27, rue Paul-Chenavard.	Maçonnerie, M. Laviolette; charpente, M. Gaudin, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or; serrurerie M. Magnin. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Longessaigne. Ferme. M. Duport.</i>	M. Cumin, 49, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Duperrét; charpente, M. Berne. — <i>Charpente.</i>
<i>Le Méridien. Villa. M. Duranson.</i>	M. Fanton, 151, r. Dugesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, rue Servient, 67; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — <i>Intérieur.</i>
<i>Le Méridien. Villa. M. Jaquet.</i>	M. Fanton, 101, r. Dugesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Saint-Alban, Isle d'Abeau (Isère).</i>	M. M. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. J.-P. Charrier, à Saint-Alban. — <i>Fouilles des tranchées et pose de la conduite principale.</i>

entrée du Parc (entrée des Brotteaux) dont la largeur est la même que celle de l'entrée de la Tête-d'Or (chaussée de 5^m40, deux trottoirs de 4^m40 chacun, en tout 14^m20).

Les grilles fixes auront une hauteur totale de 3 mètres mesurés à partir du sol; elles comprendront un socle en maçonnerie de 1 mètre de hauteur et une partie métallique de 2 mètres de hauteur.

La partie métallique présentera à des distances de 40 mètres au maximum des joints visibles ou dissimulés, destinés à empêcher la dilatation du métal, de déformer et disloquer la grille.

Aux termes de la délibération du Conseil municipal du 24 mai 1897 : « La hauteur des grilles ouvrantes ne devra pas être inférieure à 3^m50 dans la partie la plus basse. » Chaque vantail sera porté par une crapaudine et soutenu par des gonds. Les galets employés souvent pour soutenir les vantaux au droit du montant meuble sont formellement interdits.

Les deux vantaux d'une même porte devant toujours être fermés simultanément la fermeture comprendra des fléaux ou verrous fixant les vantaux de l'un à l'autre, à l'exclusion de tout système exigeant l'établissement de douilles ou taquets dans la chaussée ou dans le sol des trottoirs. Il ne sera toléré dans le sol que les taquets destinés à maintenir les vantaux ouverts.

Aux termes de la délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 1898, « sur les plans et devis des grilles, surtout en ce qui concerne les parties courantes, ne devront figurer, autant que possible, que les fers plats, mi-plats, ronds ou carrés ».

La possibilité d'employer des échantillons plus lourds, à résistance égale, que les fers profilés (en T, en +, etc.), dépend de l'obligation : 1° d'assurer aux parties ouvrantes une résistance convenable et aux pilastres qui les supportent une stabilité suffisante; 2° de maintenir le devis dans les limites de la dépense indiquée ci-après :

La dépense totale des ouvrages, grilles, portes et pavillons, ne devra

pas dépasser la somme de 116.000 francs, y compris les honoraires de l'architecte, calculés à raison de 5 pour 100, ainsi que les 2.000 francs de prix attribués par l'article 12 ci-après aux auteurs des projets classés.

Chaque projet comprendra : 1° un plan et une élévation de l'entrée principale (portes de l'entrée proprement dite et de chaque côté amorces de la grille fixe); 2° un plan et une élévation de l'entrée de la Tête-d'Or, limitée également aux portes et à une amorce des parties fixes; 3° un plan et une élévation de l'entrée des Brotteaux, si on propose pour celle-ci des dispositions différentes de celle de la Tête-d'Or; 4° un plan des pavillons de la Tête-d'Or et une élévation des deux façades principales. Ces dessins seront à l'échelle de 0^m02 par mètre; 5° des dessins de détail à l'échelle de 0^m05 par mètre des grilles fixes et mobiles.

Chaque concurrent fournira à l'appui des dessins : 1° un mémoire descriptif et justificatif du projet, ce mémoire contiendra notamment la justification de la résistance des vantaux et de leurs supports (gonds et crapaudines), ainsi que de la stabilité des pilastres qui leur servent de soutien; 2° un devis estimatif de la dépense, lequel sera établi par application des séries de prix des travaux des bâtiments communaux de la ville de Lyon (édition de 1889), diminués d'un rabais moyen de 20 pour 100 pour les terrassements et maçonneries, 7 pour 100 pour la serrurerie et les autres ouvrages.

Le devis estimatif comprendra, en sus des dépenses à l'entreprise, une somme à valoir égale au dixième du montant de la valeur des travaux ainsi que les honoraires de l'architecte et les frais d'agence calculés ensemble à raison de 5 0/0.

Outre toutes les pièces ci-dessus, les concurrents produiront celles qui leur paraîtraient utiles pour l'intelligence et l'appréciation de leurs projets.

Les architectes devront déterminer très exactement dans leurs projets la section ou dimension des fers à employer.

Aucune pièce des projets ne sera signée, mais chacune d'elles portera une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée contenant les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Les projets devront être déposés à la Mairie de Lyon, au plus tard le 30 décembre 1899, terme de rigueur.

Le jury comprendra : M. le Maire de Lyon, président; trois membres du Conseil municipal délégués par cette assemblée; trois membres désignés par l'Administration; deux membres désignés par les artistes ayant pris part au concours. A cet effet, ceux-ci se réuniront à l'Hôtel de Ville, le samedi 6 janvier 1900, à 2 heures de l'après-midi; ils justifieront, par la

production du récépissé, de leur droit de prendre part au vote; l'élection résultera, au premier tour de scrutin, de la majorité absolue; au second tour, de la majorité relative.

Tout membre du jury qui serait parent ou allié à un degré quelconque d'un des concurrents sera refusé d'office et remplacé.

Le jury désignera son vice-président et son secrétaire.

Trois prix seront attribués aux auteurs des projets, savoir : 1000 francs au projet classé n° 1; 700 francs au projet classé n° 2; 300 francs au projet classé n° 3.

Les projets classés resteront la propriété de l'Administration.

L'Administration se réserve le droit de ne pas faire exécuter le projet classé le premier si elle ne le juge pas satisfaisant ou d'y apporter les modifications qu'elle jugerait utiles.

Dans le cas où le projet n° 1 serait exécuté, son auteur ne recevrait pas la prime de 1000 francs qui lui est attribuée par l'article précédent.

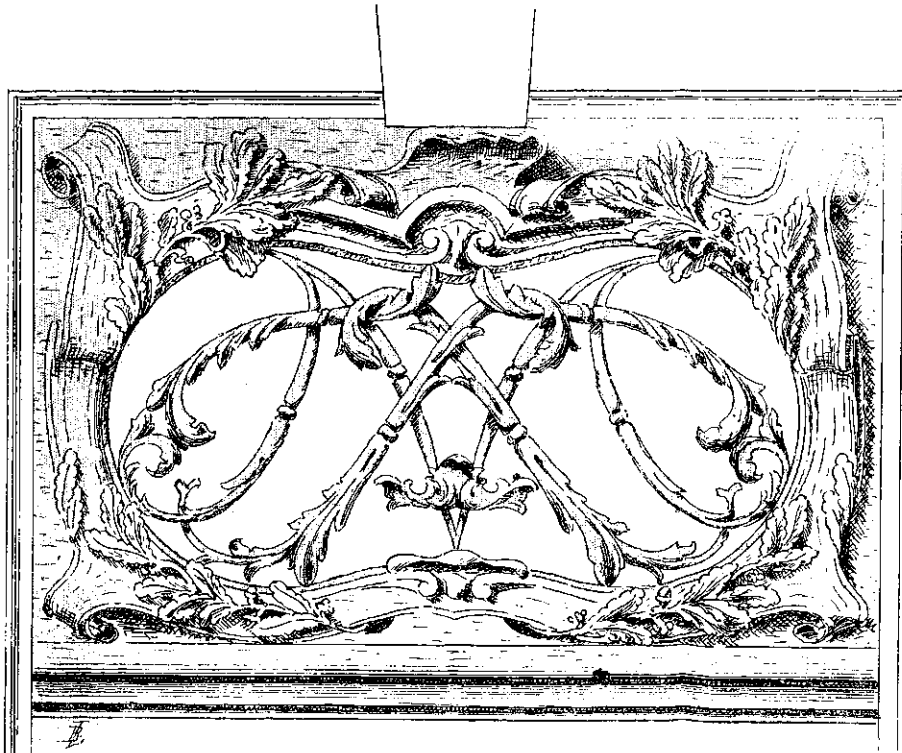
LES GRANDS TRAVAUX DU P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. va procéder prochainement à l'adjudication d'une série de travaux importants particulièrement intéressants pour notre région et dont la connaissance peut être d'une grande utilité pour nos lecteurs :

Ligne de Roanne à Lyon par Saint Etienne. — Gare du Coteau (XII^e arrondissement de la voie, à Lyon). Etablissement d'une troisième voie principale.

Ces travaux s'éleveront à 45.700 francs.

La voie ci-dessus désignée sera construite sur le côté pair de la gare et spécialement affectée à la réception des trains de Saint-Etienne; elle permettra l'entrée simultanée de deux trains pairs. Elle se raccordera à la voie 2, Roanne, à proximité du poste I.



IMPOSTE FER ET BOIS, Rue Sainte-Catherine, 12.

Un abri métallique remplacera l'abri en maçonnerie du trottoir voie 2 et la largeur de ce dernier sera portée à 7 mètres. Le bureau du sous-chef de gare et la lampisterie, actuellement accolés à l'abri en maçonnerie, seront transférés dans une annexe à établir en prolongement, côté Roanne, du bâtiment des voyageurs.

Enfin, en raison de ces diverses modifications les signaux et enclenchements existants seront remaniés.

Ligne de Saint-Georges-d'Aurac à Saint-Etienne. — Modification du profil en long entre les gares de Firminy et de Chambon-Feugerolles.

La voie sera relevée sur une longueur de 494^m80, du kilomètre 124,889 au kilomètre 125,384, de manière à substituer une déclivité continue de 0^m017 aux déclivités existantes.

L'exécution de ces travaux entraînera l'exhaussement du passage inférieur de 4 mètres d'ouverture situé au kilomètre 125,057 dont la hauteur sous clé n'est plus que de 2^m73 et le remplacement de la voûte en maçonnerie actuelle de cet ouvrage par un tablier métallique formé de poutres ayant la même section que celles du pont de 4 mètres de la gare de Mondragon. On devra également surélever la tête (côté droit) du pont de 3 mètres sur le ruisseau « le Malval ».

Ligne de Roanne à Lyon, par Saint-Etienne. — Modification de la distribution des bureaux de la Traction et de l'Exploitation à la gare de Saint-Etienne.

Ce projet comporte :

1° L'addition d'un troisième étage au bâtiment principal, comportant aujourd'hui deux étages seulement ;

2° L'agrandissement de l'annexe actuelle à simple rez-de-chaussée, en portant sa largeur à 6^m75, et en la surélevant de trois étages ;

3° La construction, dans la cour intérieure de l'immeuble, d'une lampisterie de 4^m40 × 2 mètres pour le service de l'exploitation et d'un pavillon de cabinets d'aisance s'élevant à la même hauteur que le nouveau bâtiment, avec lequel il sera mis en communication par des passerelles traversant la cour à tous les étages ;

4° Le remaniement de la distribution de l'ensemble des locaux existants. Ces travaux s'élèveront à 60.000 francs.

Ces trois opérations seront exécutées sous les ordres de M. Moser, ingénieur du XII^e arrondissement, 10, cours du Midi, à Lyon.

Ligne de Givors à la Voulte. — Gare de Sainte-Colombe-lez-Vienne. — Etablissement de deux voies de Garage.

Ce projet comporte :

L'installation entre les voies actuelles 1 et 3, d'une voie de garage impaire de 500 mètres de longueur utile, déduction faite d'une coupure de 25 mètres à ménager au droit du passage à niveau n° 5 pour laisser libre la circulation sur la voie de terre pendant le garage des trains ; le ripage de la voie 3 actuelle ; l'établissement d'un cul-de-sac ; la pose d'une voie de garage paire, voie 6, branchée sur voie 2 au point 541 k. 745 et ayant comme la voie impaire, et dans le même but, une longueur de 525 mètres ; la construction d'un mur de pied de 230 mètres de longueur environ, latéralement à la voie de garage impaire ; le remplacement des barrières tournantes du passage à niveau n° 5 par des barrières roulantes ; enfin la modification de la maison de garde du passage à niveau en question.

Ces travaux s'élèveront à 63.000 francs.

Ligne de Lyon à Avignon. — Remplacement du tablier métallique du pont Roubion au point 661 plus 970 mètres.

Les tabliers des deux voies seront distincts et à travées indépendantes. Chacun d'eux se composera de deux poutres principales de 19^m98 de longueur et de 1^m05 de hauteur réunies, tous les 4 mètres par des pièces de pont de 3^m52 de longueur sur lesquelles s'assembleront deux cours de longerons portant les longrines de la voie.

L'épaisseur des nouveaux tabliers et des appareils de dilatation

étant plus grande que celle des anciens, le niveau du rail sera relevé de 0^m53. Les raccordements se feront au moyen de déclivités de 0^m004 et 0^m004 et les maçonneries des ouvrages d'art voisins seront relevées en conséquence.

Ces travaux s'élèveront à la somme de 237.875 francs.

Ligne de Lyon à Avignon. — Allongement de la voie de garage n° 5, à la gare de Tain. Cette voie, qui aura 500 mètres de longueur utile, entraînera l'élargissement de la plate-forme et l'allongement du passage inférieur du chemin de fer de Larnage.

Ces travaux s'élèveront à la somme de 32.560 francs et seront, comme les deux précédents, exécutés sous les ordres de M. Barluet, ingénieur du IV^e arrondissement de la voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Ligne de Lyon-Croix-Rousse à Sathonay et de Sathonay à Trévoux (III^e arrondissement de la voie à Lyon). — Travaux d'amélioration de ces lignes.

Sur la ligne de Lyon-Croix-Rousse à Sathonay, les voies seront améliorées par le remplacement des traverses mauvaises, l'addition de selles, le criblage du ballast et la fourniture de ballast neuf. Un nouveau tablier métallique viendra remplacer celui de 12^m60, au piquet 0 k. 485. Le projet de ce tablier a été approuvé par décision de M. le Ministre des Travaux publics, le 6 février dernier. Deux maisonnettes pour garde-barrières seront construites. La Compagnie prépare actuellement un projet plus étendu pour la gare de Lyon-Croix-Rousse.

Sur la section de Sathonay à Trévoux, les travaux prévus à la plate-forme consistent en grande partie dans la construction et l'allongement d'aqueducs et d'un fossé maçonné à la gare de Trévoux. Les voies seront renforcées et des passerelles de visite seront établies aux viaducs des Petits-Moulins et de Rochetaille.

La gare de Fontaine sera dotée de deux quais : l'un couvert, l'autre découvert, et la cour des marchandises sera empierrée. Les mêmes installations que ci-dessus sont prévues à la station de Fleurieu-sur-Saône.

Divers travaux pour l'amélioration du service P. V. seront faits aux gares de Neuville, Genay, Reyrieux et Trévoux. A cette dernière on installera une chaufferie pour bouillottes.

M. Dessirier, ingénieur du III^e arrondissement est chargé de l'exécution de ces travaux.

M. Dessirier va également procéder à la mise en adjudication des travaux de ballastage à faire dans les six sections de son arrondissement, pendant l'année 1900. Ces travaux sont évalués dans leur ensemble à la somme de 105.166 francs.

Ligne de Saint-Claude à la Cluse. — Un crédit de 43.200 fr. est ouvert pour la gare de Saint-Claude, où l'allongement de la remise des machines est chose convenue.

La nouvelle remise contiendra 4 machines au lieu de 2, chiffre qu'elle ne saurait dépasser aujourd'hui ; son annexe comprendra : deux dortoirs, offrant ensemble 12 lits, avec tambour d'accès, bouches d'aération, persiennes aux fenêtres avec cloisons séparatives de 2 mètres de hauteur, un réfectoire, un vestibule, un lavabo à 2 places, enfin un local pour le visiteur.

Ces travaux seront exécutés sous les ordres de M. Rascol, ingénieur du VII^e arrondissement de la voie, à Lyon.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 12 décembre

LYON

Chemin vicinal n° 4 de la Demi-Lune. — Villa, Prop. M^{me} ve Biétrix, Château Serre à la Demi-Lune. Architecte M. Chomel, quai de Retz, 10.

Rue Charlet. — Usines, Prop., MM. Thevenin frères et Séguin. Architecte, M. Bellemain, rue Vendôme 148.

Rues de Béarn, 49, 51, 53 et des Trois-Pierres, 8. — 4 immeubles de rapport Prop., Société Anonyme de Logements économiques et d'alimentation, avenue de l'Archevêché, 2. Prop. M. Germain, directeur, avenue de l'Archevêché, 2.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Blanchiment et nettoyage des murs, cours, escaliers et allées des maisons à faire pendant l'année 1900.

Il est fait injonction aux propriétaires des maisons comprises dans le périmètre ci-dessous désigné, de faire crépir, repeindre, badigeonner ou laver les murs extérieurs ainsi que les murs des cours, escaliers et allées des maisons dont les façades, allées, cours et escaliers sont dégradés ou en mauvais état de propreté et qui sont situés dans la partie nord du V^e arrondissement, ayant pour limites : le chemin vicinal ordinaire n° 4, de la Demi-Lune (partie comprise entre la limite de la commune et la place de Trion) ; le chemin vicinal n° 4, de Vaise à Saint-Just (partie comprise entre la place de Trion et le chemin du Bas-de-Loyasse) ; le chemin du Bas-de-Loyasse ; la montée de la Sarra, tous les quais de la rive droite de la Saône (compris entre la montée de la Sarra et la limite de la commune de Lyon avec les communes de Saint-Rambert, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Ecully et de la Demi-Lune jusqu'au chemin vicinal ordinaire n° 4

Renouvellement partiel des membres ouvriers du Conseil de prud'hommes de Lyon.

BATIMENT

Première catégorie. — Un Conseiller à élire (mandat de trois ans).

MM. Robin 148 voix (élu).
Janin 105 —

Troisième catégorie. — Un Conseiller à élire (mandat de six ans).

MM. Vuillerme 89 voix (élu).
Affre 65 —

BATIMENT ET INDUSTRIES DIVERSES

Sixième catégorie. — Un Conseiller à élire (fin de mandat en 1905).

MM. Morel 43 voix (élu).
Desmard 25 —

Société académique d'architecture de Lyon. — La distribution solennelle des récompenses décernées annuellement par la Société académique d'architecture aux lauréats de ses concours, et aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leurs capacités professionnelles aura lieu le dimanche 17 décembre, à 4 heures précises du soir, au Palais du commerce.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — La treizième exposition des Beaux-Arts s'ouvrira, comme les précédentes, au pavillon de Bellecour. La date d'inauguration est fixée au vendredi 2 mars 1900.

Tous les ouvrages destinés à l'exposition devront être adressés au pavillon de Bellecour, au secrétariat de la Société. Les artistes de Paris, spécialement invités, devront déposer leurs ouvrages du 10 au 15 janvier, terme de rigueur, chez M. Pottier, emballer de la Société, 9, rue Gaillon, à Paris.

Les artistes de province et de l'étranger, également invités, devront expédier leurs œuvres par tarif spécial n° 29, petite

vitesse, de façon à ce qu'elles soient rendues au pavillon des Beaux-Arts du 1^{er} au 5 février.

Les artistes de Lyon déposeront leurs œuvres au pavillon des Beaux-Arts du 1^{er} au 5 février, terme de rigueur.

Les artistes non invités devront expédier leurs ouvrages franco et en se conformant aux délais précités.

Société centrale des Architectes français. — La Société centrale des architectes français a procédé, le 3 décembre, aux élections générales pour le renouvellement du Bureau, des Censeurs et du Conseil d'administration. Ces élections ont donné le résultat suivant :

M. Alfred NORMAND, membre de l'Institut, *président* ; MM. DUCHATELET, LALANNE, BEIGNET, à Angers, *vice-présidents* ; MM. POUPINEL, *secrétaire principal* ; L. GEORGE, *secrétaire adjoint* ; Gustave OLIVE, *secrétaire-rédacteur* ; BOILEAU, *archiviste* ; NIZET, *trésorier*.

MM. BARTAUMIEUX, DAUMET, membre de l'Institut, Lucien ETIENNE, *censeurs*.

MM. DAUNAY, DEGEORGE, Achille HERMANT, Paul SÉDILLE, Frantz JOURDAIN, LOUIS BONNIER, Paul WALLON, *délégués parisiens* au Conseil.

MM. A. BELLEMAIN, à Lyon ; L. GILLET, à Châlons-sur-Marne ; E. PAUGOY, à Marseille ; LOQUET, à la Roche-sur-Yon, *délégués provinciaux* au Conseil.

Société de patronage pour les enfants pauvres. — Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs, que la fête de Bienfaisance organisée, chaque année, au Grand-Théâtre, au bénéfice de l'œuvre si intéressante de la Société de Patronage pour les Enfants pauvres de la Ville de Lyon, aura lieu le samedi 23 de ce mois.

Après une ouverture par l'orchestre de la Ville, nous voyons inscrit au programme **Thais**, la belle comédie lyrique, en 4 actes, de Massenet, dans laquelle M^{me} Tournié a réalisé de façon si charmante le personnage de l'héroïne et où Mondaud a magistralement composé une de ses meilleures créations. Entre le premier et le second acte, M. Mondaud chantera le magnifique Noël d'Adam, accompagné par l'orchestre. Entre le 2^e et le 3^e acte, intermède-concert par l'Harmonie municipale, sous la direction de son nouveau chef, M. Gache, qui, pour sa première audition publique, a tenu à présenter sa phalange d'excellents musiciens avec un programme de premier ordre : c'est l'assurance d'une exécution magistrale.

Le prix des places ne sera pas augmenté pour cette représentation de bienfaisance à laquelle le but poursuivi suffirait à assurer un plein succès, si les organisateurs n'avaient pas, en outre, tenu à ce que le programme donne entière satisfaction aux souscripteurs. — La location est ouverte jusqu'au mercredi 19, au siège de la Société, rue Saint-Côme, 9, au 2^e, de 2 à 5 heures, et du 19 au 23, au Grand Théâtre.

Echantillons de carreaux d'ornement ou de dallage. — L'Office national du commerce extérieur a reçu un échantillon d'un produit de fabrication étrangère, qui s'applique aux carreaux d'ornement ou au dallage et se coupe, comme une vitre ordinaire, au diamant de vitricr.

On peut examiner cet échantillon et prendre connaissance des renseignements complémentaires qui l'accompagnent au siège de l'Office, 3, rue Feydeau, Paris, jusqu'au 23 décembre courant.

Passé cette date, cet échantillon sera communiqué successivement aux Chambres de commerce, Chambres syndicales et autres institutions commerciales qui en feront la demande et qui peuvent s'inscrire dès maintenant.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 7 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, place Gensoul, cours du Midi, entre la place Gensoul et la place Perrache, et la rue du Bélier. Montant des travaux, 10.287 fr. 76. Soumissionnaires : MM. Berger, 1 p. 100. — Védrine, 1 p. 100. — Cavarnier, 1 p. 100. — Taloury, 1 p. 100. — Adjud., M. Clavel, 55, chemin Feuillat, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout du 4^e type et d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, rue des Passants, de la Vigilance, de l'Humilité et Bonnefoi. Montant des travaux, 17.376 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Clavel, prix du devis. — Monin, 2 p. 100. — Delorme, 2 p. 100. — Boursier, 1 p. 100. — Cavarnier, 1 p. 100. — Adjud., M. Lenoble, 25, Grande-Rue, Caluire, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, place de la Croix-Rousse, le long des façades est et ouest, et rue Dumont-d'Urville. Montant des travaux, 5.887 fr. 60. Soumissionnaires : M. Lepetit, prix du devis. — MM. Paturet, 2 p. 100. — Védrine, 1 p. 100. — Adjud., M. Legros, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, montée des Génovéfains, entre la place Saint-Irénée et la montée de Choulans. Montant des travaux, 17.968 fr. 25. Adjud., M. Lebesson, chemin Saint-Just, à La Demi-Lune, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, rue Duguesclin, entre la rue de Séze et le cours Lafayette. Montant des travaux, 25.859 fr. 95. Soumissionnaires : M. Cavarnier, prix du devis. — MM. Lebesson, 2 p. 100. — Richard, 2 p. 100. — Delorme, 1 p. 100. — Monin, 2 p. 100. — Védrine, 2 p. 100. — Adjud., M. Berger, 11, rue Moissonnier, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Construction de branchements d'égouts du 4^e type, à l'entrée du Parc (porte de la Tête-d'Or) et d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé dans le Parc, au droit de la porte Tête-d'Or et celle à ouvrir sur le boulevard Montgolfier. Montant des travaux, 12.935 fr. Soumissionnaires : MM. Védrine, Clavel, prix du devis. — Richard, 1 p. 100. — Adjud., M. Cavarnier, 35 quai de la Charité, 2 p. 100 de rabais.

Ain. — 6 décembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 84. Construction d'un mur de soutènement à la sortie de la traverse de Meximieux. Montant des travaux, 2.800 fr. Soumissionnaires : MM. Pierre Rouby, 4 p. 100. — Jean Notte, 8 p. 100. — Pierre Legros, 9 p. 100. — Louis Abel, 8 p. 100. Adjud., M. Joseph Humbert, à Villeversure, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 10 décembre. — *Mairie de Saint-Genest-Malifaux.* — Réparations aux bâtiments communaux et travaux d'aménage et de distribution d'eau. Montant des travaux, 49.650 fr. Soumissionnaires : M. Brun, 10 p. 100. — Chartier, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Favier, Verrier, Bellot et Saugère, prix du devis. — M. Gimel, 1 p. 100. — Tiradon, 2 p. 100. — Giré frères, 2 p. 100. — Barjon, 2 p. 100. — Adjud., M. Bertet fils aîné, à Firminy, 3 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 27 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Bâtiments départementaux. Travaux d'entretien pendant les années 1900 et 1901 des édifices appartenant au département. Travaux d'entretien. Première série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Lyon (la Préfecture exceptée). — 1^{er} lot. Maçonnerie. Estimation annuelle des travaux, 3.450 fr. Cautionnement, 170 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Estimation annuelle des travaux, 2.250 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Estimation annuelle des travaux, 4.750 fr. Cautionnement, 230 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Estimation annuelle des travaux, 4.500 fr. Cautionnement, 225 fr. — 5^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Estimation annuelle des travaux, 2.450 fr. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Asphalte et ciment. Estimation annuelle des travaux, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — Deuxième série. Bâtiments situés dans l'arrondissement de Villefranche. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Estimation annuelle des travaux, 650 fr. Cautionnement, 35 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Estimation annuelle des travaux, 550 fr. Cautionnement, 30 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estimation annuelle des travaux, 650 fr. Cautionnement, 35 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Estimation annuelle des travaux, 450 fr. Cautionnement, 20 fr. — 5^e lot. Ferblanterie et plomberie. Estimation annuelle des travaux, 300 fr. Cautionnement, 15 fr.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la Préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — 30 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Construction d'un Lycée de jeunes filles. Installation du chauffage à vapeur.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces travaux, évalués à la somme de 83.500 fr., devront déposer à la mairie centrale (5^e bureau), au plus tard le samedi 30 décembre 1899, terme de rigueur, leur soumission sous pli cacheté. Le cautionnement est fixé à la somme de 4.000 fr.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau).

Rhône. — Mardi 9 janvier, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un Lycée de jeunes filles sur la masse de terrain comprise entre la place Saint-Pothin, la rue Vendôme, la rue Vauban et l'avenue de Saxe. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment et pierre de taille. Montant des travaux, 717.405 fr. 64. Cautionnement, 38.000 fr. — 2^e lot. Charpente en fer et chapente en bois. Montant des travaux, 139.535 fr. 59. Cautionnement, 7.000 fr. — 3^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Montant des travaux, 42.343 fr. 95. Cau-

tionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Mont. des travaux, 129.656 fr. 20. Cautionnement, 7.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux, 75.858 fr. 57. Cautionnement, 4.000 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 97.445 fr. 51. Cautionnement, 5.000 fr. — 7^e lot. Mosaïque. Mont. des travaux, 24.598 fr. 53. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa des certificats par M. Delorme, architecte directeur des travaux, avenue de Saxe, 137, à Lyon. Ils seront présentés à son bureau, douze jours au moins avant l'adjudication.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — 30 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Construction d'un lycée de jeunes filles. Installation du Tout à l'égout et du service d'incendie.

Les personnes qui voudraient concourir à l'adjudication de ces travaux, évalués à la somme de 32.329 fr. 75, devront déposer à la mairie centrale (5^e bureau), au plus tard le 30 décembre 1899, terme de rigueur, leur soumission sous pli cacheté.

Les concurrents devront joindre à leur soumission un récépissé constatant le versement à la Caisse municipale, à titre de cautionnement provisoire, d'une somme de 1.600 fr.

Pour tous autres renseignements s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau).

Ain. — Mercredi 27 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Baux d'entretien des routes nationales et d'éclairage du passage du Fort-l'Écluse, pour une durée de cinq années, du 1^{er} janvier 1900 au 31 décembre 1904.

Renseignements : 1^o à la préfecture (3^e division); 2^o dans les bureaux de MM. les ingénieurs ordinaires à Bourg et à Belley.

Jura. — Mardi 26 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Aumont. Aménagements nouveaux au Cholet et construction d'une cave et laiterie nouvelles. Mont., 4.611 fr. 38. A valoir, 458 fr. (5. Total, 5.069 fr. 43. Cautionnement, 230 fr. Auteur du projet, M. Scharre, architecte à Champagnole. — 2^e lot. Bouchaud. Construction d'un abreuvoir dans le village et installation d'un réfrigérant à la fromagerie. Montant, 1.928 fr. 73. A valoir, 174 fr. 84. Total, 2.103 fr. 57. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Huguenet, agent voyer cantonal à Sellières. — 3^e lot. Foncine-le-Haut. Ch. vic. ord. n° 4, de Foncine-le-Haut au-Rochet. Reconstruction d'un mur de soutènement. Montant, 2.508 fr. 58. A valoir, 200 fr. Total, 2.708 fr. 58. Cautionnement, 100 fr.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication et par l'agent voyer pour le 3^e lot.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le samedi 23 décembre, avant 5 heures du soir ou parvenir par la poste sous pli recommandé, par le premier courrier du lundi.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Mardi 2 janvier 1900, 3 h. — *Mairie de Rive-de-Gier.* — Entretien des bâtiments communaux de 1900 à 1902. — 1^{er} lot. Maçonneries, ciments, peinture, plâtrerie, tenture et vitrerie. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Cautionnement, 200 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'architecte voyer.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Jeudi 28 décembre, 10 heures. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Commune de Bonvillard. — Transfert du cimetière. — Montant des travaux à adjudger détaillés au devis estimatif, 4367,93. Somme à valoir pour dépenses imprévues, 203,50. Honoraires de M. Bertin, architecte à Chambéry, auteur du projet, 223,57. Total, 4800 fr. Cautionnement, 220 fr.

On pourra prendre communication des devis et cahier des charges au secrétariat de la Sous-Préfecture, tous les jours, de 8 à 11 h. 1/2 du matin et de 2 à 4 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés.

Savoie. — Jeudi 28 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux communaux. Bonvillard. Transfert du cimetière. Montant des travaux, 4.367 fr. 93. A valoir, 432 fr. 07. Total, 4.800 fr. Cautionnement, 220 fr. M. Bertin, architecte, à Chambéry, auteur du projet.

Visa par l'auteur du projet.

Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie (Haute). — Samedi 23 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Menthonnex-en-Bornes. Réparations à l'église. Montant des travaux, 1.215 fr. 74. A valoir, 121 fr. 57. Total, 1.337 fr. 31. Cautionnement, 67 fr. — Menthonnex-sous-Clermont. Transfert du cimetière. Montant des travaux, 5.015 fr. 58. A valoir, 501 fr. 55. Total, 5.517 fr. 13. Cautionnement, 276 fr. Auteur des projets, M. Raillon, architecte départemental.

Renseignements à la sous-préfecture.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société anonyme immobilière du Point-du-Jour. Siège social à Lyon, quartier du Point-du-Jour, provisoirement chez M. Jean-Baptiste Ferry, chemin de l'Étoile-d'Alai. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil d'administration.

Capital social 30.000 fr., divisé en soixante actions de 500 fr.

Objet :

1^o L'acquisition par voie d'achat, d'apport ou de toute autre manière, la vente ou la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et l'édification de toutes constructions sur ces immeubles ;

2^o L'administration et l'exploitation des immeubles sociaux par la location ou autrement ;

3^o Et, comme première opération, l'acquisition, l'utilisation pour constructions, locations ou toutes autres destinations, d'une parcelle de terrain vague située à Lyon, quartier du Point-du-Jour, d'une superficie d'environ 2.670 mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 633 de la section V, et confinée : au nord, par la place du Point-du-Jour ; au levant, par la propriété Duperray ; au midi, par un passage aux consorts Maderni, et au couchant, par le chemin des Mures.

Durée 99 ans, du jour de sa constitution définitive (25 octobre).

Lyon. — Pierre Serindat et Renaud-Goud, commerce de bois, fabrication de caisses, menuiserie mécanique et sciage à façon, Lyon-Caluire, quartier Saint-Clair, route de Srasbourg, 65 bis. Durée 15 ans, du 15 novembre. Capital, 80.000 francs

Montpellier. — Ch. Cambon et C^o, fabrique de chaux hydrauliques et grasses, ciments Portland, à Saint-Bauzille-de-Putois. Durée, 6 ans, 3 nov., Capital, 190.000 francs.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Laurent et Payraud, entrepreneurs de plâtrerie, stuc et peinture, 26, rue Saint-Georges. — 1^{er} décembre. — M. Payraud continue seul.

Cusset (Allier). — Société veuve Baudon et Frobert, Office du Bâtiment, à Vichy. — M. Frobert continue seul.

Marseille. — Société Lect et C^o, taille ds pierres, 102, rue Terrusse. — L. les associés. — 15 novembre

Saint-Etienne. — Société Savarin et Brioude, fab. de pièces de forge martellerie, quincaillerie, lieu du Fernay. — L. M. Brioude. — 9 nov.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	202 50	210 50
— en planche rouge	240 »	» »
— — jaune	205 »	» »
Etain Banca en lingots	315 »	320 »
— Bilton et détroits en lingots	382 50	385 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	51 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	51 »	55 »
Zinc retondu 2 ^e fusion.	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	83 50	» »
— — — Autres marques	87 50	» »
Nickel brut pour fonderie	525 »	» »
— laminé	575 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	535 »	» »
— laminé.	625 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	29 50	30 50
Fer à double T, AO	25 50	26 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	32 50	33 50
Mercure. le kilo	675 »	700 »

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE DE LYON

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, le *Chalet* et la *Favorite*. Demain dimanche, en matinée à prix réduits, *Mignon*; le soir, les *Huguenots*. M. Scaramberg chantera le rôle de Raoul. La première représentation de *Cendrillon* aura lieu prochainement. Mardi, *Hérodiade*, avec M^{mes} Fœdor et Bressler-Gianoli, MM. Garoute, Mondaud et Sylvain. Jeudi 21, reprise de *Lohengrin*.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, le *Courrier de Lyon*. Demain, en matinée, le *Contrôleur des Vagons-Lits*, repris avant-hier avec un brillant succès; demain soir, les *Deux Orphelines*. Mercredi, deuxième soirée de gala : Première de *Dégénéérés*, de Michel Provins.

Casino des Arts. — Tous les soirs, concert artistique avec les Minstrels parisiens et la pantomime *Chand d'habits!* dans laquelle l'inimitable Séverin et M^{lle} Vanora remportent un éclatant succès.

Scala-Bouffes. — L'auteur des « Chansons Rosses », M. Fursy, le frondeur-chansonnier, continue à la Scala la série de ses auditions, Aujourd'hui, débuts des pantomimistes américains, les Alasira-Arménic et M. Marion, l'excellent comique sifflomane.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — On viendra voir le match de boxe intercalé dans *Ah! Penses-tu!* ainsi que l'Assurance contre le travail. Ces deux hors-d'œuvre ont été très applaudis hier ainsi que les frères Shaker qui ont étonné par leur souplesse et leur agilité aux barres fixes.

Cirque Nancy. — Tous les soirs représentations équestres. Sensationnelle attraction : la troupe Piccioni, sept dames et un homme en costume de soirée exécuteront les tours les plus renversants, les plus abracadabrants que l'on puisse rêver.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 21932

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 36, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Corues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes d'école, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Lavage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^o des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Freydiar-Gouy); *Chaux des Barbrières* (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Yallier*. Spécialité de *Boussaux* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

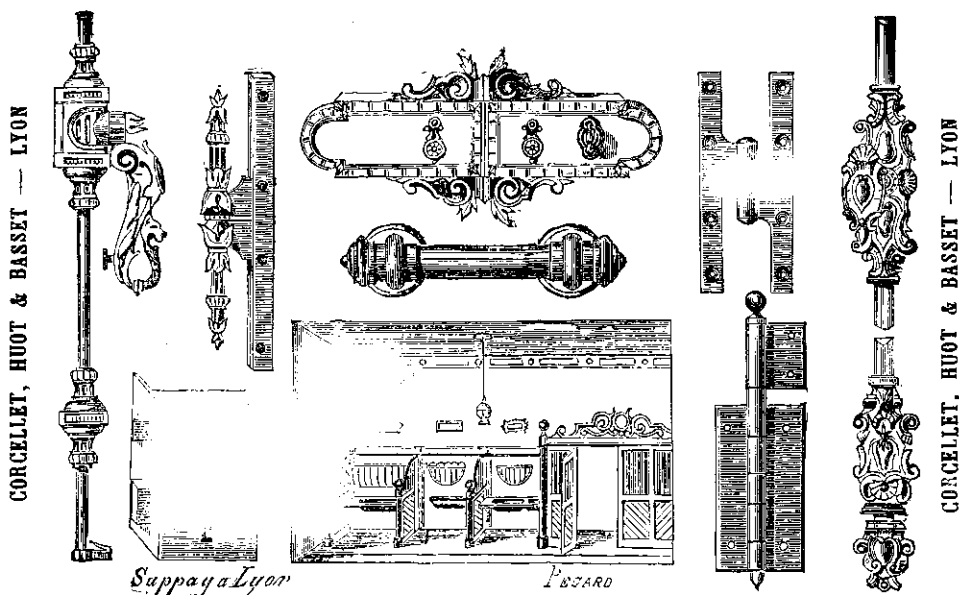
CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

Pierres en Ciment Portland Comprimé

DE LA SOCIÉTÉ DES
CHAUX ET CIMENTS DE CRÈCHES

Représentants à Lyon : **MM. SAUTIER-THYRION ET MOUTON**
2, Place Meissonier, 2

*La Maison a toujours en magasin un grand assortiment de croisées en tous genres.
Elle exécute avec la plus grande rapidité les commandes sur dessins.*



H. CORNAZ & C^{IE}

Chalon-sur-Saône

Grande Usine à Vapeur

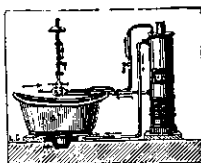
FABRICATION DE TUYAUX EN CIMENT PORTLAND
CARREAUX EN TOUS GENRES
PIERRE DE TAILLE ARTIFICIELLES
MOSAÏQUES

Prix et Albums sur demande.

BAIGNOIRES CHAUFFE-BAINS

de toutes espèces

CATALOGUE



FRANCO

DELAROCHE Aîné

TÉLÉPHONE 22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON

PRODUITS RÉFRACTAIRES

Ancienne Maison Jean MILLIOZ*, Fondée en 1850

L. PÉRINEL NEVEU Successeur

A SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ECHELLES (SAVOIE)

Propriétaire des Carrières, fournisseur des principales Aciéries de la Loire, du Nord et de l'Est.
Usines à Saint-Christophe et à Saint-Jean-de-Cour (Savoie)

BRÍQUES RÉFRACTAIRES SILICEUSES, RÉSISTANT AUX PLUS HAUTES TEMPÉRATURES POUR :
Aciéries, Hauts Fourneaux, Fonderies, Forges, Laminoirs, etc. — Verreries et Faïenceries

Briques spéciales pour Fours à Chaux et à Ciment

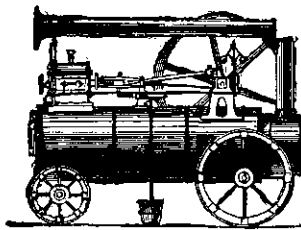
TERRES ET SABLES SILICEUX POUR CONVERTISSEURS BESSEMER

Poches et Creusets de Coulée. — Soles de Four. etc.

COULIS ET CIMENTS RÉFRACTAIRES

Location, Vente et Achat
DE
LOCOMOBILES
et Pompes d'épuisement

Locomobiles
de 5 à 10 chevaux de force



POMPES CENTRIFUGES
de 100 à 3000 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande.

ANC. M^{ON} DURET & REVOL

Fondée en 1852

VERZIER & GUIGUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Lebnitz.

TÉL. 9-70